

Correspondance et Écrits  
politiques de S. M. Louis  
XVIII...

Louis XVIII (1755-1824 ; roi de France). Auteur du texte.  
Correspondance et Écrits politiques de S. M. Louis XVIII.... 1824.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

Lib<sup>45</sup> 41

**CORRESPONDANCE**

**ET**

**ÉCRITS POLITIQUES**

**DE S. M. LOUIS XVIII,**

**ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.**

PARIS, IMPRIMERIE DE CASIMIR,  
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE, N° 12.

**CORRESPONDANCE**

ET

**ÉCRITS POLITIQUES**

**DE S. M. LOUIS XVIII,**

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.



A PARIS,

CHEZ RAPILLY, LIBRAIRE,

BOULEVARD MONTMARTRE, N° 23.

---

1824.



---

## AVIS DE L'ÉDITEUR.

---

DANS un temps où la presse périodique rend les susceptibilités ministérielles si ombrageuses, il ne serait peut-être pas inutile d'exposer au frontispice de chaque ouvrage, la nature de son contenu et les motifs qui l'ont fait entreprendre; ce travail, qui coûterait peu de peine à l'éditeur, tournerait à l'avantage et au repos de tout le monde. Nous nous empressons donc de déclarer ici que le ministère n'entre pour rien dans la composition de cet écrit. Nos pensées s'élevaient plus haut lorsque nous nous occupions à recueillir et à mettre en or-

dre ces lettres immortelles, monument le plus précieux de l'histoire contemporaine, où le Roi, dont nous déplorons la perte récente, s'est peint tout entier dans ces lignes que nous lui empruntons :

*Ni la postérité, ni mes contemporains ne pourront dire que, dans le temps de l'adversité, je me suis montré indigne d'occuper, jusqu'au dernier soupir, le trône de mes ancêtres.*

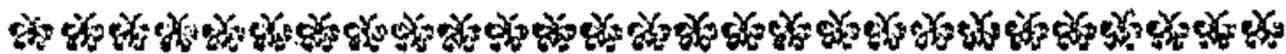
# CORRESPONDANCE

ET

## ÉCRITS POLITIQUES

DE S. M. LOUIS XVIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.



A MM. LES OFFICIERS,

BAS OFFICIERS, GRENADIERS ET SOLDATS DU  
RÉGIMENT IRLANDAIS DE BERWICK.

A Schoenbornslutst, le 28 juillet 1791.

**J'**AI reçu, messieurs, avec une vraie sensibilité, la lettre que vous m'avez écrite. Je ferai parvenir au Roi, le plus tôt que je pour-

rai, l'expression de vos sentimens pour lui. Je vous réponds d'avance qu'elle adoucira ses peines, et qu'il recevra avec plaisir de vous les mêmes marques de fidélité que Jacques II reçut, il y a cent ans, de vos aïeux. Cette double époque doit former à jamais la devise du régiment de Berwick : on la verra désormais sur vos drapeaux (1), et tout ce qu'il y aura de sujets fidèles au Roi, y lira son devoir, et y reconnaîtra le modèle qu'il doit imiter. Quant à moi, messieurs, soyez bien persuadés que l'action que vous venez de faire restera toujours gravée dans mon âme, et que je m'es-

(1) Voulant consacrer à jamais l'époque de 1691, où le régiment de Berwick sortit d'Irlande pour défendre le Roi Jacques II, et l'époque de 1791, où ce même régiment quitta la France pour servir l'infortuné Louis XVI, Monsieur ordonna que ses drapeaux porteraient la légende suivante :

1691. *Semper et ubique fidelis.* 1791.  
Toujours et partout fidèle.

timerai heureux toutes les fois que je pourrai vous donner des preuves de ce qu'elle m'inspire pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

A M. DE MONTESQUIOU,

PREMIER ÉCUYER DE MONSIEUR.

A Schoenbornslutst, le 15 août 1791.

LA conduite que vous avez tenue, monsieur, depuis le 21 juin dernier, rend désormais toute liaison impossible entre nous. En conséquence, je vous demande votre démission de la charge de mon premier écuyer. Vous voudrez bien remettre, en même temps, tous les détails de mon écurie à M. de Quincerot, auquel, en l'absence de monsieur votre fils, je ferai désormais passer mes ordres.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

## AU ROI.

A Schœnbornslutst , le 10 septembre 1791.

JE vous ai écrit , mais c'était par la poste , et je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en faisons qu'un : mêmes sentimens , mêmes principes , même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence , mais c'est qu'en le rompant trop tôt , nous vous commettrions ; nous parlerons dès que nous serons sûrs de l'appui général , et ce moment est proche. Si l'on nous parle de la part de ces gens-là , nous n'écouterons rien ; si c'est de la vôtre , nous écouterons , mais nous irons droit notre chemin ; ainsi , si l'on veut que vous nous fassiez dire quelque chose , ne vous gênez pas. Soyez tranquille sur votre sûreté : nous n'existons que pour vous servir ; nous y travaillons avec ardeur , et tout

va bien. Nos ennemis mêmes ont trop d'intérêt à votre conservation pour commettre un crime inutile, et qui acheverait de les perdre. Adieu.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

## AU ROI.

A Coblentz, le 3 décembre 1791.

SIRE, MON FRÈRE ET SEIGNEUR,

Le comte de Vergennes m'a remis, de la part de Votre Majesté, une lettre dont l'adresse, malgré mes noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir. Cependant, sur son assertion positive qu'elle était pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de *frère* que j'y ai trouvé ne m'ayant plus laissé de doute, je l'ai lue avec le respect que je dois à l'écriture et au seing de Votre Majesté. L'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de la personne de Votre Majesté, n'est pas l'expression libre de sa volonté, et mon honneur, mon devoir,

ma tendresse même me défendent également d'y obéir. Si Votre Majesté veut connaître tous ces motifs plus en détail, je la supplie de se rappeler ma lettre du 10 septembre. Je la supplie aussi de recevoir avec bonté l'hommage des sentimens aussi tendres que respectueux avec lesquels je suis,

Sire, mon frère et seigneur,

De Votre Majesté,

Le très-fidèle et très-dévoué sujet,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

**AU PRINCE DE CONDÉ.**

A Hamm, le 28 janvier 1793.

MON cousin, vous êtes sans doute instruit du nouveau crime qui vient de mettre le comble à nos malheurs (1). Je juge de votre douleur et de celle de vos enfans par celle que j'éprouve moi-même. Mais ce n'est point par de stériles larmes que nous devons honorer la mémoire du Roi mon frère; il faut servir son fils comme nous l'avons servi lui-même, et venger au moins le sang que nous n'avons pu empêcher d'être versé. J'ai pris le titre de Régent du royaume, que la minorité du Roi Louis XVII, mon neveu, ne me permettait plus

---

(1) L'assassinat de Louis XVI.

de différer de prendre; j'ai nommé le comte d'Artois lieutenant-général du royaume, et je ne ferai pas aux puissances, à qui j'en ai fait part, l'injure de douter qu'elles reconnaissent ces titres, et les appuient de tous leurs efforts. Mais ma plus ferme espérance sera toujours dans l'union indissoluble des princes du sang royal, et dans le courage de cette brave noblesse, de ces généreux Français de tous les ordres, qui ont tout bravé pour rester fidèles, à l'honneur et à leurs devoirs. Je vous envoie copie de la lettre que je leur adresse; vous voudrez bien en faire part au corps dont nous vous avons confié le commandement. Je n'écris point à vos enfans en particulier, mais je les prie de regarder cette lettre comme leur étant commune.

Je suis, mon cousin,

Votre très-affectionné cousin,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

**AUX ÉMIGRÉS FRANÇAIS.**

A Hamm, en Westphalie, le 28 janvier 1793.

MESSIEURS,

C'est avec les sentimens de la plus vive douleur que je vous fais part de la nouvelle perte que nous venons de faire du Roi mon frère, que les tyrans qui, depuis long-temps, désolent la France, viennent d'immoler à leur rage impie. Cet horrible événement m'impose de nouveaux devoirs, je vais les remplir. J'ai pris le titre de Régent du royaume, que le droit de ma naissance me donne, pendant la minorité du Roi Louis XVII, mon neveu, et j'ai conféré au comte d'Artois celui de lieutenant-général du royaume. Vos sentimens sont trop bien connus par votre constante fermeté, par les nombreux sacrifi-

ces que vous avez faits à votre attachement à la religion de vos pères et au souverain que nous pleurons aujourd'hui, pour qu'il soit nécessaire de vous exhorter à redoubler de zèle et de fidélité envers notre jeune et malheureux monarque, et d'ardeur pour venger le sang de son auguste père; nous ne saurions douter de l'appui des souverains, qui avaient déjà si généreusement embrassé notre cause; et si, dans un tel malheur, il nous est possible de recevoir quelque consolation, elle nous est offerte pour venger notre Roi, replacer son fils sur le trône, et rendre à notre patrie cette antique constitution qui seule peut faire son bonheur et sa gloire. C'est l'unique objet de mes vœux et de ceux de mon frère. Nos titres sont changés, mais notre union est et sera toujours la même, et nous allons travailler avec plus d'ardeur que jamais à remplir ce que nous devons à Dieu, à l'honneur, au Roi et à vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

*P. S.* J'ai chargé M. le prince de Condé et M. le maréchal de Broglie de vous faire connaître la déclaration que j'ai rendue en prenant la régence.

---

**AU PRINCE DE CONDÉ.**

A Hamm, le 24 juillet 1793.

VOUS avez bien jugé, mon cher cousin, du plaisir que j'éprouverais en apprenant l'affaire du 19 juillet et la conduite de la noblesse dans cette occasion. Sa gloire est la mienne, et ses succès sont ma plus douce satisfaction. Dites-lui bien, de ma part, que mon seul regret est de n'avoir point partagé, dans cette belle journée, ses dangers et ses lauriers. Je n'ai pas besoin de vous recommander les gentilshommes qui y ont été blessés. Donnez de ma part à MM. de Salgues, vicomte de Cluny, de Laureau, de Chambon, d'Olonne et d'Oville, les éloges qu'ils méritent. Je voudrais envoyer sur-le-champ le cordon rouge au premier, mais la signature du Roi est nécessaire au

complément de cette grâce, et je suis obligé de me borner à lui promettre que ce sera la première que je proposerai à S. M. Je vous prie de témoigner à MM. Dufort et de la Corbière toute la satisfaction que leur conduite me cause.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

A M. LE PRINCE DE CONDÉ.

A Hamm, le 24 septembre 1793.

JE reçois, mon cher cousin, le compte que vous me rendez sur les affaires du 20 et du 21, ainsi que la copie de l'ordre de l'armée autrichienne; j'ai vu avec plaisir les glorieux témoignages que M. de Wurmser vous a rendus, ainsi qu'à nos vaillans gentilshommes et aux braves troupes qui combattent sous vos ordres. Je ne puis qu'y ajouter celui du bonheur que j'éprouve, au milieu de mes cuisantes inquiétudes, de voir ce corps, qui m'est si cher, se rendre de plus en plus digne de la cause pour laquelle il combat.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

A M. LE PRINCE DE CONDÉ.

A Hamm, le 23 octobre 1793.

MON cousin, vous avez sans doute appris le crime affreux que les régicides viennent d'ajouter à tous leurs crimes. Je vous prie de remettre à la brave noblesse, et à tous les Français fidèles qui sont sous vos ordres, la lettre ci-jointe (1), où j'ai tâché d'exprimer les sentimens dont nous sommes animés. Ces sentimens sont sans doute partagés par toute l'armée autrichienne : l'horrible assassinat de la fille de Marie-Thérèse ne peut être que profondément senti par ceux qui ont si bien servi son auguste mère, et la douleur et l'indignation seront égales entre eux et nous. Je ne

---

(1) Voyez la lettre suivante.

vous parle pas de tout ce que mon cœur éprouve, il vous sera facile d'en juger par le vôtre.

Je suis, mon cousin,

Votre très-affectionné cousin,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

**A L'ARMÉE.**

A Hamm, le 23 octobre 1793.

MESSIEURS, je reçois dans l'instant la nouvelle de l'horrible attentat qui vient de terminer les jours de la Reine, ma belle-sœur. La douleur et l'indignation qu'il me cause ne peuvent être adoucies que par la part que vous y prendrez : vrais Français et sujets fidèles, nous devons sentir doublement l'horreur de ce crime. C'est en redoublant de zèle pour le service de notre jeune et malheureux Roi, que nous pouvons lui rendre un jour moins amères des pertes si cruelles, et faire disparaître la tache que des monstres veulent imprimer sur le nom français. Tels sont, j'en suis bien sûr, les sentimens qui vous animent ; tels sont ceux que nous conserverons, mon frère

et moi , jusqu'à notre dernier soupir ; tel est le but vers lequel tendent tous nos efforts, et pour lequel le sacrifice de notre vie ne nous coûterait rien.

Recevez , messieurs , l'assurance de tous mes sentimens pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

**AU PRINCE DE CONDÉ.**

A Turin, le 28 décembre 1793.

CE n'est qu'en arrivant ici, mon cher cousin, que j'ai reçu avec quelque certitude la nouvelle de la glorieuse affaire du 2 de ce mois, dont un bruit vague m'avait entretenu sur mon chemin. Il me serait difficile de vous exprimer la joie qu'elle m'a causée. Ce n'est pas assurément que je doutasse de ce que peut la valeur de la noblesse française ; mais il était temps que les rebelles sussent ce qu'elle peut toute seule, et l'affaire même de Berstheim ne le leur avait appris qu'imparfaitement. Cette joie serait cruellement empoisonnée, s'il me restait la moindre inquiétude sur la blessure de votre fils ; mais, tranquille à cet égard, je vous félicite, et de cette blessure même, et de la conduite que son

fils et lui ont tenue. Jouissez, mon cher cousin, de cette belle journée, comme bon Français, comme général, comme vaillant chevalier et comme père. Pour moi, indépendamment de ma tendre amitié pour vous, et du bien de l'état, je dois vous avouer que mon amour-propre jouit de voir trois héros de mon sang, où jusqu'à présent je n'étais sûr d'en trouver qu'un. Mais mon sentiment pour vous ne doit pas me faire oublier cette brave noblesse qui s'est si fort distinguée sous vos ordres. Parlez-lui bien du double plaisir que je ressens de sa conduite, et comme gentilhomme français, et comme Régent du royaume. Adieu, mon cher cousin; vous connaissez bien ma tendre amitié pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

**AU DUC DE BOURBON.**

A Turin , le 28 décembre 1793.

JE reçois en arrivant ici , mon cher cousin , la nouvelle certaine de la gloire que vous venez d'acquérir et de la blessure que vous avez reçue. Cette dernière aurait empoisonné toute la joie de la première , si je n'avais su en même temps qu'elle n'est pas dangereuse. Je vous avoue que je vous l'envie ; cependant je vous aime trop sincèrement pour ne pas vous en féliciter de tout mon cœur , en souhaitant toutefois que pareille chose ne vous arrive plus. Ce n'est ni comme parent ni comme ami que je vous parle ainsi ; c'est comme Régent du royaume , c'est parce que je sais mieux que personne la perte que l'état ferait en vous perdant.

Adieu , mon cher cousin ; puissiez-vous être  
bientôt guéri , et voler à de nouvelles victoires !  
Vous connaissez ma tendre amitié pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

**AU DUC D'ENGHIEN.**

A Turin, le 28 décembre 1793.

J'AI appris, mon cher cousin, avec un plaisir que mon amour pour mon sang, et l'amitié que vous me connaissez pour vous, vous expliqueront facilement, la gloire que vous avez acquise à la journée du 2 de ce mois. Vous êtes à l'âge et vous portez le nom du vainqueur de Rocroi; son sang coule dans vos veines. Vous venez de retracer sa valeur; vous avez devant les yeux l'exemple d'un père et d'un grand-père au-dessus de tous les éloges: que de motifs d'espérer que vous serez un jour la gloire et l'appui de l'état! Vous pouvez croire, vous aimant comme je le fais, que je

jouis bien sincèrement de ces heureux présages.  
Adieu , mon cher cousin ; soyez bien persuadé  
de toute mon amitié pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

**AU GÉNÉRAL CHARETTE.**

A Vérone, le 1<sup>er</sup> février 1795.

ENFIN, monsieur, j'ai trouvé le moyen que je désirais tant ; je puis communiquer directement avec vous ; je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance, du désir ardent que j'ai de vous joindre, de partager vos périls et votre gloire ; je le remplirai, dût-il m'en coûter tout mon sang. Mais, en attendant ce moment heureux, le concert avec lequel celui que ses exploits rendent le second fondateur de la monarchie et celui que sa naissance appelle à la gouverner, sera de la plus grande importance. Personne mieux que vous ne connaît l'utilité des démarches que je puis faire relativement à l'intérieur. Vous penserez sans doute qu'il est bon que ma voix se fasse

entendre partout où l'on est armé pour *Dieu et le Roi*. C'est à vous à m'éclairer sur les moyens d'y parvenir. Je confie cependant à votre prudence l'expression d'un sentiment que je ne puis plus retenir, à présent que je puis parler moi-même à vos braves compagnons d'armes. Si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre, *saint Louis*; ralliement, *le Roi et la Régence*. Je commencerai à être parmi vous, le jour où mon nom sera associé à un de vos triomphes.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

A Vérone, le 24 juin 1795.

MON cousin , je suis touché , comme je dois l'être , des sentimens que vous m'exprimez au sujet de la perte irréparable que je viens de faire en la personne du Roi , mon seigneur et neveu. Si quelque chose peut adoucir ma juste douleur , c'est de la voir partagée par ceux qui me sont chers à tant de titres. La France perd un Roi dont les heureuses qualités , que j'avais vues se développer dès sa plus tendre enfance , annonçaient qu'il serait le digne successeur du meilleur des Rois. Il ne me reste plus qu'à implorer le secours de la divine Providence , pour qu'elle me rende digne de dédommager mes sujets d'un si grand malheur. Leur amour est le premier objet de mes désirs , et j'espère

qu'un jour viendra où, après avoir, comme Henri IV, reconquis mon royaume, je pourrai, comme Louis XII, mériter le titre de père de mon peuple. Dites aux braves gentilshommes et aux fidèles troupes dont je vous ai confié le commandement, que l'attachement qu'ils m'expriment par votre organe, est déjà pour moi l'aurore de ce beau jour, et que je compte principalement sur vous et sur eux pour achever de le faire éclore. Je vous renouvelle avec plaisir l'assurance de tous les sentimens avec lesquels je suis,

Mon cousin,

Votre très-affectionné cousin,

LOUIS.

## AU DUC DE BOURBON.

A Vérone, le 24 juin 1795.

MON cousin, je suis fort sensible à la part que vous prenez à ma juste douleur ; elle en adoucit un peu l'amertume. Je suis bien sûr que vous combattrez pour moi comme vous avez combattu pour le feu Roi, mon seigneur et neveu ; mais j'espère que ce ne sera pas au même prix ; votre sang est trop précieux pour l'état et pour moi, pour que je ne désire pas vivement qu'il plaise à Dieu de l'épargner. Comptez toujours sur l'estime et l'amitié véritables avec lesquelles je suis,

Mon cousin,

Votre très-affectionné cousin,

LOUIS.

---

**AU DUC D'ENGHIEN.**

A Vérone, le 24 juin 1795.

MON cousin, je reçois avec une vraie sensibilité votre compliment sur la nouvelle perte que je viens de faire du Roi, mon seigneur et neveu. Je ne suis pas moins touché de vos vœux pour moi : vous n'avez, pour les remplir, qu'à imiter et à tâcher d'égaliser les modèles que Dieu semble avoir placés tout exprès sous vos yeux pour votre instruction, dans votre père et dans votre grand-père. Soyez bien sûr, en attendant, de tous les sentimens avec lesquels je suis,

Votre affectionné cousin,

LOUIS.

## AU GÉNÉRAL CHARETTE.

A Vérone, le 8 juillet 1795.

J'AI reçu, monsieur, avec un plaisir que vous pouvez aisément vous figurer, le témoignage de votre attachement; celui de votre fidélité m'était inutile, et je ne mériterais pas d'être servi par vous et vos braves compagnons d'armes, si j'avais eu le moindre doute à cet égard.

La Providence m'a placé sur le trône; le premier et le plus digne usage que je puisse faire de mon autorité, est de confier un titre légal au commandement que vous ne devez jusqu'à présent qu'à votre courage, à vos exploits, et à la confiance de mes braves et fidèles sujets. Je vous nomme donc général de mon armée catholique et royale. En vous

obéissant, c'est à moi-même qu'elle obéira. Je n'ai pas encore pu vous apprendre que je vous avais nommé lieutenant-général au mois de juillet 1794.

Mais ce n'est pas seulement les armes à la main que vous pouvez me servir. Un de mes premiers devoirs est de parler à mes sujets, d'encourager les bons, de rassurer les timides; tel est l'objet de la déclaration que je vous envoie et que je vous charge de publier. Je ne pouvais la confier à personne qui pût y donner plus de poids que vous. Il est cependant possible que votre trêve avec les rebelles subsiste encore, lorsque cette déclaration vous parviendra; alors il serait peut-être imprudent que vous la publiassiez vous-même; mais, dans ce cas même, je pense que vous êtes toujours plus à portée que tout autre de la faire circuler dans tout mon royaume. Si, au contraire, vous avez repris les armes, rien ne doit retarder une publication aussi essentielle.

Je travaille de tout mon pouvoir à hâter le moment où, réuni avec vous, je pourrai vous

montrer en moi un souverain qui fait sa gloire de sa reconnaissance envers vous , et à mes sujets , bien moins un Roi qu'un père. Je me flattais que l'Angleterre allait enfin vous amener mon frère ; mais ce moment me paraît plus incertain que jamais. N'importe ; plus les obstacles sont grands , plus je mettrai d'activité à les vaincre ; et je les vaincrai :

Continuez , monsieur , à me servir comme vous avez servi mon prédécesseur ; et croyez que si quelque chose peut m'alléger le fardeau que la Providence m'ordonne de porter , c'est d'être destiné , par cette même Providence , à récompenser les plus grands services qu'un Roi ait jamais reçus.

LOUIS.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

A, Vérone, le 20 juillet 1795.

ENFIN, mon cher cousin, c'est du positif que je puis vous donner. La première descente de M. de Puisaye a eu un plein succès; et ce général m'a écrit pour me dire qu'il était sûr de se maintenir, et que ma présence pourrait produire un effet utile et peut-être décisif. J'ai reçu en même temps une lettre du lord Greenville, qui m'annonce avec beaucoup de grâce que le Roi d'Angleterre m'envoie un vaisseau et une frégate pour me porter à la tête des royalistes. Dites-vous à vous-même, et dites en mon nom à ma fidèle armée, que si je m'éloigne d'elle, c'est pour la mieux servir, et que c'est au centre du royaume que nous nous donnons tous rendez-vous.

LOUIS.

---

**AU DUC DE BOURBON.**

A Vérone, le 20 juillet 1795.

JE touche enfin, mon cher cousin, au moment que je désirais avec tant d'ardeur. Je vous ai déjà communiqué ce que je souhaite du fond de mon cœur, et je compte tant sur votre amitié, que je ne mets pas en doute votre résolution; j'ose même croire que vous trouverez quelque douceur à être mon bras droit et mon compagnon d'armes.

Le gouvernement britannique est prévenu de ce que je vous demande, et je ne doute pas qu'il ne vous procure une frégate pour votre passage. Mais si, comme je l'espère, vous partagez l'empressement que j'éprouve, je vous invite à passer à Bremen, et le général Dundas vous procurera un bâtiment pour vous porter

tout de suite, soit en Angleterre, soit à Spithead, d'où vous me rejoindrez sans délai. Adieu, adieu, mon bien cher cousin : je regrette vivement de ne pouvoir pas faire la traversée avec vous ; mais jugez avec quelle impatience je vais vous attendre, et avec quel plaisir je vous renouvellerai, en vous embrassant, l'assurance de ma vive et tendre amitié.

LOUIS.

---

**AU GÉNÉRAL CHARETTE.**

A Vérone, le 3 septembre 1795.

VOUS jugez sans peine, monsieur, de la douleur avec laquelle j'ai appris la funeste affaire de Quiberon et ses affreuses suites : mon cœur est déchiré ; mais mon courage n'est pas abattu : il résidait en vous avant cette cruelle journée, il y réside de même.

Faire pleurer de braves et fidèles sujets ! mes parens, mes proches parens abandonner ma cause ! Charette et sa valeureuse armée me restent. Les sentimens que je vous ai exprimés dans ma dernière lettre n'ont pris que plus d'activité, et les commissions que je vous ai données n'ont fait qu'acquérir plus d'importance. Je charge mon ami (1) de vous écrire

---

(1) Le comte d'Avaray.

plus au long, comme je vous ai prévenu que j'en userais. Je ne puis finir cette lettre sans vous parler, je ne dirai pas du désir, mais du besoin impérieux que j'ai tous les jours davantage d'être auprès de vous, et de vaincre ou mourir à la tête de ma brave armée catholique et royale.

LOUIS.

---

**AU GÉNÉRAL CHARETTE.**

A Vérone , le 18 septembre 1795.

VOUS affermissez les sentimens que je vous ai témoignés dans mes précédentes ; et redoublez , s'il est possible , le désir d'être à la tête de mes armées catholiques et royales , et de combattre à côté de vous , leur digne général , pour rendre le bonheur à mes sujets. J'espère qu'en ce moment mon frère , plus heureux que moi , jouit de cette gloire. Vous savez sans doute par lui , que la malheureuse affaire de Quiberon , mais surtout la paix de l'Espagne , rendent les secours de l'Angleterre bien moins considérables que nous n'avions lieu de l'espérer. Ce contre-temps , loin de me rebuter , n'est pour moi qu'une preuve de plus que la Providence veut que je ne doive ma couronne qu'à

mes braves sujets ; mais je vous le dis avec effusion de cœur : c'est bien plus à leur amour qu'à leur valeur que je voudrais la devoir. J'ai vu avec plaisir dans votre lettre que vous travaillez à faire connaître l'expression de mes sentimens dans les provinces de mon royaume soumises au joug des rebelles. Je désire aussi vous voir étendre vos négociations le plus loin possible, et que vous m'en fassiez connaître les progrès, afin que j'y proportionne mes démarches. Mais ce que je désire par-dessus tout, c'est que vous continuiez celles que je sais que vous avez déjà faites en Angleterre pour obtenir ma réunion avec mon frère et vous. De mon côté, je fais tout mon possible pour pouvoir au moins me mettre en chemin pour me rapprocher ; mais, comme d'Avaray vous l'a marqué dans ma lettre du 5 septembre, l'esprit de terreur ou de vertige qui a gagné la plupart des princes d'Allemagne, est cause que j'ai été forcé de recourir à l'empereur pour en obtenir un asile momentané.

Je travaille aussi à prolonger la guerre ex-

térieure, que je regarde comme un mal nécessaire, pour empêcher les rebelles de réunir trop de forces contre vous, jusqu'au jour où le bandeau sera tombé des yeux d'un plus grand nombre de mes sujets.

Envoyez-moi la liste de tous ceux qui combattent sous vos ordres et que vous jugez dignes de la croix de Saint-Louis; je les nommerai tout d'un temps. Cette forme est moins régulière que celle d'envoyer des brevets à chacun; mais la difficulté des communications l'exige. Mon frère vous fera connaître que ma sollicitude s'étend à d'autres grâces dont vous ne me parlez point, mais dont c'est à moi de m'occuper. Je le charge aussi de confirmer les officiers de votre armée dans le grade que vous leur avez donné, et qu'ils méritent si bien.

Adieu, brave Charette; je sens que si je pouvais jamais être jaloux de mon frère, ce serait en ce moment; mais j'ai la ferme espérance que je n'aurai pas long-temps à l'être.

LOUIS.

---

AU DUC D'HARCOURT,

AMBASSADEUR DE LOUIS XVIII A LONDRES.

A Vérone, le 18 septembre 1795.

JE ne peux être que très-reconnaissant de l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ma conservation ; mais je vois en même temps qu'il est dans l'erreur sur l'importance qu'il y met, et cette erreur est bien naturelle, parce que l'Angleterre se trouve, comme l'Europe entière, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que la France, en moins de dix années, est revenue à la fin du XVI<sup>e</sup>, et peut-être à une époque plus éloignée, sans que l'on puisse comprendre comment cela est arrivé.

Ma situation est semblable à celle d'Henri IV,

sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas. Suis-je comme lui dans mon royaume ? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix ? Ai-je gagné la bataille de Coutras ? Non : je me trouve dans un coin de l'Italie ; une grande partie de ceux qui combattent pour moi ne m'ont point vu ; je n'ai fait qu'une campagne , dans laquelle on a à peine tiré un coup de canon ; mon inactivité forcée donne occasion à mes ennemis de me calomnier ; elle m'expose même à des jugemens défavorables de la part de ceux qui me sont restés fidèles ; jugemens que je ne peux appeler téméraires , parce que ceux qui les portent ne sont pas instruits de la vérité. Puis-je conquérir ainsi mon royaume ? et, supposant que mes fidèles sujets obtiennent un tel succès que je n'aie qu'à me présenter pour obtenir ma couronne , pourrais-je , par-là , acquérir la considération personnelle qui n'est peut-être pas absolument nécessaire à un Roi du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qui est indispensable à un Roi du XVI<sup>e</sup> comme je suis ? On vous dira que si les progrès de MONSIEUR me promettent

une entière sécurité, ou me conduira dans mes états ; mais cela signifie uniquement qu'on me fera venir lorsque les grands dangers seront passés.

Dieu m'est témoin, et vous le savez, mon cher duc, vous qui connaissez le fond de mon cœur, que j'entendrai avec satisfaction le cri des Israélites : *Saül a tué mille hommes, et David dix mille* ; mais ma joie, comme frère, ne fait rien à ma gloire comme Roi ; et, je le répète, si je n'acquiers pas une gloire personnelle, si mon trône n'est pas entouré de considération, mon règne sera peut-être tranquille, par l'effet de la lassitude générale ; mais je n'aurai pas construit un édifice solide.

On craint pour ma vie : mais de quel poids peut être cette crainte à côté de mon honneur et de ma gloire ! Quelle différence de responsabilité pour le ministère britannique, entre la vie d'un homme et la destinée d'un royaume ! quelle alternative ! et pourrait-on balancer ?

Ne croyez pas que ce soit le sang d'Henri IV qui coule dans mes veines, qui me fasse parler

de la sorte , sans de mûres réflexions ; j'ai bien examiné de sang-froid ma position , et jusqu'à quel point ma vie peut être précieuse : si je péris , la couronne passera sur la tête de mon frère , qui est plus jeune que moi de deux ans ; son fils aîné en a vingt , et le cadet en a bientôt dix-huit ; il faudrait de bien grands malheurs pour que la succession courût des risques : ainsi , de ce côté là , on peut être sans inquiétude. Le père et les enfans pensent comme moi absolument ; et , si j'étais tué , loin que cet événement décourageât mes fidèles sujets , mes vêtemens teints de mon sang redoubleraient leur courage plus qu'aucun autre chapeau. Il n'y a rien à craindre pour le Roi qui ne meurt jamais en France , et pour lequel le ministère anglais craint d'encourir quelque responsabilité : je connais trop bien sa façon de penser , et il est trop instruit de la mienne pour croire que ses alarmes s'étendent jusqu'à ma personne. Si je reste en arrière , si je n'emploie pas , non-seulement ma tête , mais mon bras pour monter sur mon trône , toute considération person-

nelle , je la perds ; et si l'on pouvait croire que ce fût de mon plein gré que je n'ai pas joint mes fidèles sujets , mon règne serait plus malheureux que celui d'Henri III. Le passage du Rhin , la saison qui s'avance , tout se réunit pour me persuader qu'au moins pour cette année , le corps du prince de Condé n'agira pas. D'ailleurs M. de Thugut (1) a dit depuis peu , sans y avoir été provoqué , que je ne jouerais pas auprès de ce corps un rôle convenable , et je suis en effet convaincu moi-même que , si ce corps n'agit point , j'y serai presque aussi déplacé qu'à Vérone. Que me reste-t-il donc ? la Vendée. Qui peut m'y conduire ? l'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article ; dites aux ministres , en mon nom , que je leur demande mon trône ou mon tombeau. La Providence en décidera , et je me sou mets d'avance à ses décisions. Tout autre parti , quel qu'il soit , est dangereux pour ma gloire ,

---

(1) Premier ministre d'Autriche.

dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume, dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état de la France, et, s'il est permis de parler de moi après des intérêts si importants, insupportable pour mon cœur.

LOUIS.

---

A M. HUE (1).

A Vérone , le 29 septembre 1795.

JE suis fort satisfait, monsieur, du zèle avec lequel vous m'avez servi; et je serai fort aise, si cela est possible, que vous restiez attaché à ma nièce. En tout état de cause, je n'oublierai jamais que votre courageuse fidélité vous a valu, de la part du feu roi mon frère, l'honneur d'être nommé dans son testament. Soyez bien sûr, monsieur, de tous mes sentimens pour vous.

LOUIS.

---

(1) Premier valet de chambre du Roi, auteur des *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI.*

---

A MADAME LA PRINCESSE LOUISE  
DE CONDÉ.

A Vérone, le 1<sup>er</sup> décembre 1795.

VOUS avez mûrement réfléchi, ma chère cousine, sur le parti que vous avez pris. Votre père y a donné son consentement, j'y donne aussi le mien, ou plutôt je cède à la Providence qui exige de moi ce sacrifice. Il est grand, je ne vous le dissimule pas; et ce n'est qu'avec un regret extrême que je perds l'espérance de vous voir, un jour, être, par vos vertus, l'exemple de ma cour et l'édification de tous mes sujets. Je n'ai qu'une consolation; c'est de penser que, tandis que la valeur et les talens de vos parens les plus proches m'aideront à relever les autels de Dieu et le trône de saint Louis, vos prières attireront les bénédictions du Très-Haut sur ma cause qui est

aussi la sienne , et ensuite sur tout mon règne.  
Je m'y recommande donc , et je vous prie ,  
ma chère cousine , d'être bien persuadée de  
toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

---

A M. IMBERT-COLOMÈS.

A Vérone, le 25 février 1796.

VOUS trouverez, monsieur, dans les pouvoirs et les instructions que j'ai chargé M. Bayard de vous remettre, et qui vous sont communs avec M. de Précý, une nouvelle preuve de mon estime et de ma confiance. M. Bayard vous communiquera aussi de ma part des idées importantes dont il est essentiel que vous vous pénétriez bien l'un et l'autre ; et il concertera de ma part avec vous, la meilleure manière de correspondre habituellement et directement avec moi. J'ai pensé, et je le mande également à M. de Précý, que si on ne trouvait pas un meilleur moyen, vous pourriez faire passer vos lettres chiffrées à M. le président de Vezet,

que j'ai établi mon agent principal pour la Franche-Comté , et qui devra en conséquence correspondre avec vous.

Soyez bien persuadé , monsieur , de tous mes sentimens pour vous.

LOUIS.

---

**A MESSIEURS**

**L'ABBÉ BROTIER ET LE CHEVALIER DUVERNE  
DE PRESLE.**

**A Vérone, le 25 février 1796.**

JE suis fort aise, messieurs, que les circonstances, en vous mettant à portée de rendre votre zèle de plus en plus utile à mon service, me donnent aussi le moyen de vous prouver davantage ma confiance. Vous l'avez bien méritée; vous la justifierez encore plus en remplissant l'importante mission que je vous confie, et dont vous trouverez l'ensemble et les détails dans les plans, instructions et pouvoirs que je vous envoie. Mais il y a quelques autres points sur lesquels vous pouvez me servir encore bien utilement, et que je me suis réservé de vous expliquer moi-

même dans cette lettre. La division qui s'est glissée entre les chefs des armées catholiques et royales est la chose la plus pernicieuse qui puisse exister : cette division cessera bientôt, j'espère, par l'arrivée de mon frère ; mais, en attendant, il peut en résulter bien des maux. Les ordres que je vous donnerais pour que tous ces chefs en reconnaissent un d'entre eux pour leur chef suprême, loin d'y porter remède, ne feraient qu'aggraver le mal ; j'en ai la triste certitude : ce ne peut donc être que par la voie de la conciliation que l'on peut attaquer ce mal. C'est en engageant M. de Charette à ne pas prétendre au commandement suprême, et en amenant les autres chefs, non pas précisément à lui obéir, mais à se conformer à ses avis, qu'on peut faire de ces différentes parties un tout vraiment utile.

J'écris à MM. de Charette et Stofflet que j'attends de leur zèle et de leur attachement à ma personne et à mon service, qu'ils se prêteront à tous les arrangemens que le bien de l'état exigera d'eux. C'est à vous et à M. de

Moustier , avec lequel vous vous entendrez , à leur interpréter , ainsi qu'aux autres chefs , cette phrase , de manière à ne blesser ni le juste sentiment de leur propre mérite , ni même les prétentions peut-être trop étendues qui peuvent en dériver , et cependant parvenir au but que je me propose. Cette mission est délicate , je le sais ; mais je suis sûr que vous la remplirez parfaitement ; et , je vous le répète , je suis fort aise de vous donner cette preuve de mon extrême confiance. M. d'Antraigues la partage avec vous : j'approuve qu'il continue à être le canal de votre correspondance avec moi ; il conservera vos originaux , et vous pourrez être tranquilles sur l'usage que je ferai de votre correspondance. Je vous autorise à donner aux autres chefs , lorsqu'ils vous le demanderont , la même autorisation que je donne à M. de Charette pour les croix de Saint-Louis , plaques de soldats et commandement.

J'ai été on ne saurait plus satisfait de M. Bayard ; il est aussi dévoué que vous à mon service , et aussi persuadé que moi de

l'importance de ceux que les pouvoirs que je vous confie vous mettront en état de me rendre. Ne doutez jamais, messieurs, de mon estime, de ma confiance et de tous mes autres sentimens pour vous.

LOUIS.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

A Vérone , le 17 mars 1796.

J'APPRENDS dans l'instant, mon cher cousin, la triste et malheureusement trop certaine nouvelle de la mort du général Stofflet, victime de son amour pour son Dieu, son pays et son Roi. Le regret que j'en éprouve est encore augmenté par l'impossibilité où je suis de lui rendre moi-même les honneurs qui lui sont dus par tout soldat véritablement français. Suppléez-moi donc, mon cher cousin; faites célébrer, pour ce brave homme, un service solennel auquel vous assisterez à la tête des vaillans gentilshommes et des fidèles troupes dont je vous ai confié le commandement: une commune expression de douleur et d'estime retentira des bords du Rhin à ceux de la Loire,

où les braves royalistes de l'intérieur déplorent dans ce moment la perte d'un de leurs chefs, et elle apprendra à l'univers que partout les bons Français n'ont qu'un cœur et qu'une âme.

Adieu, mon cher cousin ; vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

## A L'ARMÉE.

A Riegel , le 18 avril 1796.

DES circonstances impérieuses nous retenaient depuis trop long-temps éloigné de vous, lorsqu'une insulte aussi imprévue que favorable à nos vœux ne nous a plus laissé d'asile; mais on ne peut nous ravir celui de l'honneur.

Le sénat de Venise nous a fait signifier de sortir, dans le plus court délai, des états de sa république. A cette démarche, non moins offensante pour l'honneur du nom français que pour notre personne même, nous avons répondu :

« Je partirai, mais j'exige deux conditions : la première, qu'on me présente le livre d'or où ma famille est inscrite, afin que j'en raie le nom de ma main ; la seconde, qu'on me rende

l'armure dont l'amitié de mon aïeul Henri IV a fait présent à la république (1). »

Nous venons nous rallier au drapeau blanc, près du héros qui vous commande et que nous chérissons tous. Nous nous livrons avec confiance à l'espoir que notre arrivée sera pour vous un nouveau titre aux généreux secours que vous avez déjà reçus de leurs majestés impériale et britannique.

(1) Cette réponse fut faite au marquis Carloti, chargé par le sénat de Venise de porter au Roi l'ordre de quitter les états de la république. Le podestat Pringli ayant protesté, S. M. répliqua le lendemain dans les termes suivans :

« J'ai répondu hier à ce que vous m'avez déclaré au nom de votre gouvernement; vous m'apportez aujourd'hui une protestation au nom du podestat; je ne la reçois pas; je ne recevrai pas davantage celle du sénat. J'ai dit que je partirais; je partirai en effet dès que j'aurai reçu le passe-port que j'ai envoyé chercher à Venise, mais je persiste dans ma réponse; je me la devais, et je n'oublie pas que je suis le Roi de France. »

Notre présence contribuera sans doute, autant que votre valeur, à hâter la fin des malheurs de la France, en montrant à nos sujets égarés, encore armés contre nous, la différence de leur sort sous les tyrans qui les oppriment, avec celui dont jouissent des enfans qui entourent un bon père.

LOUIS.

---

**AU FELD-MARÉCHAL WURMSER.**

A Riegel, le mai 1796.

JE vous donne avis que je suis arrivé à l'armée des émigrés français, résolu de combattre avec eux et à leurs côtés, pour la plus juste des causes qu'il plaise à Dieu de favoriser. Que votre excellence ne pense pas que mon intention soit de faire le moindre changement dans le commandement, ni l'ôter au prince de Condé et au général Latour, qui s'en acquittent avec tant de courage, de bravoure et de réputation. Non, je veux, comme simple soldat, partager avec ce brave corps les dangers et les fatigues de la guerre, et sous les ordres de votre excellence comme ces deux généraux, faire la campagne, sans autre qualité que celle de simple soldat.

LOUIS.

---

**AU COMTE DE SAINT-PRIEST,****AMBASSADEUR DE S. M. A VIENNE.****A Riegel, le 10 mai 1796.**

J'ai lu, monsieur, avec la plus sérieuse attention, la lettre que vous avez écrite le 1<sup>er</sup> de ce mois au duc de la Vauguyon. Vous avez senti, comme je m'y attendais, que dans la nécessité où je me suis trouvé de quitter immédiatement le territoire de la république de Venise, je n'avais d'autre parti à prendre que celui auquel je me suis déterminé. Cette résolution indispensable a été accompagnée de toute la mesure que les circonstances actuelles pouvaient exiger de moi. Je ne me suis annoncé que comme un gentilhomme français, qui venait se réunir au drapeau blanc, et je

me suis déterminé, en arrivant au quartier-général, non à publier ma proclamation, comme j'en avais d'abord eu l'idée, mais à faire consigner une disposition de prudence dans l'ordre du 29 du mois dernier, qui vous a été transmis par M. d'Avary. C'est ainsi qu'en profitant, pour sortir de ma cruelle inaction, d'une circonstance impérieuse que je n'avais pu ni prévoir ni déterminer, je me suis plu à me conformer aux vues et aux désirs de S. M. I.

J'ai déjà éprouvé l'effet que ma présence à l'armée produit sur l'intérieur du royaume, et j'ai tout lieu de penser, d'après les rapports qui arrivent journellement au duc de la Vauguyon, de Paris, de Lyon et des départemens frontières, que j'acquerrais promptement une influence qui faciliterait le succès des armes de l'Empereur, et procurerait les seuls moyens certains d'accélérer, à l'entière satisfaction de S. M. I., une pacification dont il est impossible de se flatter autrement. C'est dans la vue de parvenir, de concert avec l'Empereur, à

un but si essentiel, que j'attache la plus grande importance à me maintenir sous la forme mesurée que j'ai adoptée, et dont je ne m'écarterai pas dans la position où m'a placé un événement imprévu. Si je renonçais aux avantages qu'elle présente pour le succès de ma cause et l'intérêt des puissances, en m'éloignant volontairement de l'armée, j'imprimerais sur moi un caractère d'inconséquence qui détruirait la considération qu'il m'est si essentiel de conserver. En vain même chercherais-je à faire accroire que cette mesure fût volontaire de ma part : elle est trop contraire aux principes qui doivent me diriger, pour que la France et l'Europe entière n'y voient pas l'effet d'une force irrésistible ; et la conviction qui s'établirait à cet égard dans les esprits, inspirerait aux Français une des vues ultérieures de S. M. I. qui augmenterait leur résistance d'une manière incalculable.

Je verrais, avec la plus vive douleur, se dissiper ainsi l'espérance si bien fondée de hâter le moment où la paix, en conciliant les

intérêts de toutes les puissances , pourra s'établir sur les bases de l'ordre public et de l'équité. Le seul moyen de prévenir des résultats aussi nuisibles à l'intérêt général et à celui de S. M. I. en particulier , est certainement la promesse positive de me procurer la facilité de rentrer en France avec le corps de M. le prince de Condé, soit qu'il soit destiné, avec l'appui des forces de S. M. I., à passer le Haut-Rhin, soit qu'il continue à être réuni à l'armée de M. le maréchal de Wurmser. Toute inquiétude doit d'ailleurs être dissipée par l'engagement que j'ai pris, et que je tiendrai, de n'y développer d'autre titre que celui de gentilhomme français, de ne donner aucune direction au commandement ni aux détails du corps, et de me borner à l'honneur de me rallier au drapeau blanc, avec le désir et la ferme intention d'accélérer par ma présence la fin des troubles qui agitent la France et l'Europe, et de déterminer la pacification générale par les seuls moyens qui la puissent rendre durable.

Je me dois à moi-même, je dois à l'empereur

de lui présenter tous les avantages qui résultent aussi évidemment de ma présence à l'armée, et tous les inconvéniens que produirait un parti contraire, dans une circonstance où un événement imprévu m'y a nécessairement placé, où l'honneur m'y retient, et où je ne peux m'en éloigner que par une volonté étrangère à la mienne et irrésistible. Je suis persuadé que S. M. I. pèsera dans sa sagesse d'aussi importantes considérations, qu'il vous sera facile de lui présenter sous le point de vue le plus propre à établir entre elle et moi une alliance intime, et un concert aussi essentiel à ses intérêts particuliers qu'au rétablissement de l'ordre public et de la tranquillité générale.

Les événemens désastreux survenus en Italie, et dont vous n'aviez pas connaissance lorsque le duc de Grammont est parti, ajoutent un nouveau poids à tout ce que je viens de vous dire, et rendent plus indispensable que jamais l'emploi du grand moyen qu'offre ma présence à l'armée, dans un moment aussi décisif. La correspondance ne laisse aucun doute à cet

égard ; on insiste chaque jour de plus en plus sur la rupture de l'armistice , et toutes les opérations militaires sur le Rhin étant dirigées d'après ces données , mon éloignement ne pourrait qu'être infiniment préjudiciable au sort des armes impériales. Vous jugerez facilement de l'impatience avec laquelle j'attends votre réponse.

LOUIS.

---

A L'ARCHIDUC CHARLES.

A Riegel, le mai 1796.

MON CHER COUSIN,

LA franchise et la loyauté avec lesquelles vous vous êtes expliqué sur nos communs intérêts, m'autorisent à en user de même à votre égard, dans un moment où la juste confiance de votre auguste frère en vous peut et doit sauver non-seulement la France, mais aussi toute l'Europe, dont le sort dépend des événemens qui vont se passer sur le bord du Rhin. Je charge M. de Montgaillard de vous remettre cette lettre, et de vous donner de vive voix tous les détails qu'elle ne peut renfermer.

Vous savez les raisons qui m'ont contraint à quitter l'asile où je suis restés long-temps

malgré moi, et à remplir le vœu que je ne cessais de former et que vous auriez formé à ma place. J'en ai fait part à S. M. I. ; et M. le comte de Saint-Priest, qui est chargé en ce moment de mes affaires auprès d'elle, m'a transmis le désir qu'elle avait que je m'éloignasse de l'armée. J'ai répondu par la lettre dont je remets la copie à M. de Montgaillard, afin de rendre celle-ci moins longue. La même insinuation m'a été, peu de jours après, transmise par le baron de Summerhaw et par le maréchal de Wurmser, auxquels j'ai répondu, qu'ayant écrit sur ce sujet à Vienne, j'en attendais avant tout la réponse. J'ai reçu, avant-hier au soir, une lettre de M. de Saint-Priest, du 23 de ce mois, où il me mande que les dispositions sont toujours les mêmes, et qu'on lui a même ajouté que si je persistais à demeurer à l'armée, on en viendrait, quoique à regret, à employer les voies de la contrainte. Je ne rapporte ce dernier article que pour mieux vous témoigner mon entière confiance; car vous sentez bien que je connais trop le carac-

tère de l'Empereur pour supposer même un instant qu'il voulût user de pareils moyens.

Vous jugez, mon cher cousin, que si j'avais cent bonnes raisons le 12 mai pour rester à l'armée, à présent j'en ai mille. La cessation de l'armistie suffisait seule; mais, indépendamment de ce motif, que votre âme appréciera bien, il y en a de politiques, et qui sont du plus grand poids. Vous avez vu toute la correspondance du général Pichegru; vous savez combien il a désiré que je me rapprochasse, à quel point il n'a cessé depuis quatre mois d'insister à cet égard, combien il a été satisfait de mon arrivée, l'effet qu'il dit que ma présence a produit, et surtout combien il regarde comme essentiel que je demeure. Vous connaissez la vivacité avec laquelle ce même désir a été exprimé par différentes personnes qui servent à Paris les intérêts de la cause commune. Vous avez lu ce que le général Pichegru m'a transmis à ce sujet, des nombreuses intelligences qu'il a dans cette ville et parmi les premières autorités. Qui mieux que

vous peut faire sentir à l'Empereur la nécessité de ma présence à l'armée ! J'aurais bien voulu traiter cette affaire directement avec lui ; mais des raisons que vous savez sans doute lui ont fait désirer que je ne lui écrivisse pas moi-même. Heureusement c'est à un autre lui-même que je puis m'adresser ; et pour vous mettre à votre aise , je retranche tout cérémonial , et je vous prie d'en user de même en me répondant. Je vous dirai même que je regrette de ne m'être pas mis plus tôt au-dessus de cela ; car c'est ce qui m'a empêché de vous écrire en arrivant ici. Je vous prie donc , avec toute la confiance que me donnent l'amitié que vous m'avez inspirée , dans le peu que je vous ai vu , les liens du sang qui nous unissent , et la conviction où nous sommes tous les deux , de l'importance dont il est , pour le présent et le futur , que l'union de l'Autriche et de la France soit plus étroite que jamais , de faire sentir à l'empereur tous les avantages de ma présence à l'armée , et les maux incalculables qui résulteraient de mon éloignement.

Vous êtes mon proche parent, vous m'avez témoigné de l'amitié : cet éloignement reculerait la fin de mes malheurs ; vous aimez la gloire, il nuirait à la mienne : vous êtes frère de l'Empereur, ses intérêts en souffriraient ; vous avez l'âme sensible, de nouveaux torrens de sang en seraient le fruit. Il est impossible que ces considérations, présentées par vous avec cette énergie qui vous est propre, ne fassent sur l'âme élevée de S. M. I. l'effet que j'en attends. Si vous pensiez qu'il fût utile de mettre ma lettre même sous ses yeux, vous en êtes absolument le maître. Si même, par la suite, l'empereur voulait adopter cette forme qui évite tout embarras, nous pourrions communiquer directement ensemble, et cela ne pourrait avoir que de grands avantages.

Vous voyez, mon cher cousin, avec quelle confiance je vous parle ; je vous prie d'y répondre par une pareille. Adieu ; je vous embrasse avec toute l'amitié que vous me connaissez pour vous.

LOUIS.

---

**AU GÉNÉRAL PICHEGRU.**

A Riegel, le 24 mai 1796.

IL me tardait beaucoup, monsieur, de pouvoir vous exprimer les sentimens que vous m'inspirez depuis long-temps, et l'estime particulière que j'avais pour votre personne ; mais, jaloux de prévenir jusqu'aux moindres accidens qui auraient pu troubler votre tranquillité, et compromettre les intérêts précieux qui vous sont confiés, j'ai différé jusqu'à ce jour de vous écrire. Je cède à ce besoin de mon cœur, et c'en est un pour moi de vous dire que j'avais jugé, il y a dix-huit mois, que l'honneur de rétablir la monarchie française vous était réservé.

Je ne vous parlerai pas de l'admiration que j'ai pour vos talens et pour les grandes choses que vous avez exécutées. L'histoire vous a

déjà placé au rang des grands généraux , et la postérité confirmera le jugement que l'Europe entière a porté sur vos victoires et sur vos vertus.

Les capitaines les plus célèbres ne durent , pour la plupart , leurs succès qu'à une longue expérience de leur art , et vous avez été dès le premier jour ce que vous n'avez cessé d'être pendant tout le cours de vos campagnes. Vous avez su allier la bravoure du maréchal de Saxe au désintéressement de M. de Turenne et à la modestie de M. de Catinat : aussi puis-je vous dire que vous n'avez point été séparé, dans mon esprit , de ces noms si glorieux dans nos fastes. M. le prince de Condé vous a marqué à quel point j'avais été satisfait des preuves de dévouement que vous m'avez données , et combien j'ai été touché de la fidélité avec laquelle vous servez ma cause ; mais ce qu'on n'a pu vous exprimer comme je le sens , c'est le désir , c'est l'impatience que j'éprouve de publier vos services , et de vous donner des marques éclatantes de ma confiance.

Je confirme , monsieur , les pleins pouvoirs qui vous ont été transmis par M. le prince de Condé ; je n'y mets aucune borne , et vous laisse entièrement le maître de faire et d'arrêter tout ce que vous jugerez nécessaire à mon service ; compatible avec la dignité de ma couronne , et convenable aux intérêts de l'état.

Vous connaissez , monsieur , mes sentimens pour vous ; ils ne changeront jamais.

LOUIS.

---

**AU GÉNÉRAL PICHEGRU.**

A Mutzingen , le 9 juin 1796.

VOUS connaissez, monsieur, les malheureux événemens qui ont eu lieu en Italie ; la nécessité d'envoyer trente mille hommes dans cette partie, fait suspendre définitivement le projet de passer le Rhin. Votre attachement à ma personne vous fera juger à quel point je suis affecté de ce contre-temps, dans le moment surtout où je voyais les portes de mon royaume s'ouvrir devant moi. D'un autre côté, ces désastres ajouteraient, s'il était possible, à la confiance que vous m'avez inspirée : j'ai celle que vous rétablirez la monarchie française ; et, soit que la guerre continue, soit que la paix ait lieu cet été, c'est sur vous que je compte pour le succès de ce grand ouvrage.

M. Louis Fauche vous remettra cette lettre ; je lui ai donné mes pouvoirs , afin que , dans le cas où vous jugerez à propos de faire faire des démarches auprès des généraux de l'armée d'Italie , elles n'éprouvent pas le moindre retard ; vous êtes le maître de décider à cet égard. Je dépose entre vos mains , monsieur , toute la plénitude de ma puissance et de mes droits ; faites-en l'usage que vous croirez nécessaire à mon service.

Si les intelligences précieuses que vous avez à Paris et dans les provinces , si vos talens et votre caractère surtout , pouvaient me permettre de craindre un événement qui vous obligât à sortir du royaume , c'est entre M. le prince de Condé et moi que vous trouveriez votre place. Si j'en connaissais une plus digne de vous , je vous l'offrirais. En vous parlant ainsi , j'ai à cœur de vous témoigner mon attachement et mon estime ; car vos rares qualités rendent impossible un avenir semblable , et ce que vous avez fait jusqu'à présent est un sûr garant que vous exécuterez ce qui reste à faire.

Je me flatte que M. Wickham continuera de fournir, et avec la même générosité, les secours que vous pourrez désirer. Je sens combien ils deviennent nécessaires lorsqu'il faut plus que jamais former et diriger l'opinion publique. Ne négligez rien pour produire cet effet, dont l'importance est si majeure. M. le duc de la Vauguyon accompagnera M. Louis Fauche à Berne, afin de presser l'envoi des fonds. J'attends de vos nouvelles avec bien de l'impatience. Je ne vous parlerai pas de mon estime et de ma reconnaissance; le sentiment que vous devez avoir de vous-même vous répond de tout ce que je pense, de tout ce que je sens pour vous.

LOUIS.

---

**AU PRINCE DE CONDÉ.**

A Dillingen, le      juillet 1796.

JE vous dirai, mon cher cousin, que ma blessure suit avec rapidité la marche ordinaire, et je ne crois pas que la guérison soit longue. Dites de ma part à mes braves et fidèles compagnons, que je suis aussi touché que peu surpris du sentiment qu'ils ont éprouvé en apprenant mon accident ; que, dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les circonstances, ils auront en moi un père dont le bonheur serait de partager leurs peines, s'il ne pouvait les adoucir.

LOUIS.

---

**A L'ARMÉE.**

A Dillingen, le 15 juillet 1796.

LORSQUE je suis venu avec tant d'empressement m'unir à vous, dans l'espoir de délivrer mes malheureux sujets du joug qui les opprime, j'étais loin de prévoir que ce moment dût être suivi d'une séparation déchirante. Des motifs impérieux l'exigent aujourd'hui; mais j'ai besoin de toutes les forces de mon âme pour m'y déterminer.

Si quelque chose peut adoucir le sentiment douloureux que je ne cesserai d'éprouver jusqu'au moment où je viendrai rejoindre mes braves compagnons d'armes, c'est de les laisser entre les mains d'un prince de mon sang, dont le courage, la constance et le dévouement lui ont acquis le droit de me représenter, et au-

quel je demande comme ami, et ordonne comme souverain, de continuer à commander, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, cette illustre armée dont, en ce moment même, la voix de nos amis et celle de nos ennemis attestent également l'énergie et la fidélité.

LOUIS.

---

A M. DE DURLER,

LIEUTENANT-COLONEL AU RÉGIMENT ROYAL-ÉTRANGER AU SERVICE DE S. M. BRITANNIQUE.

6 septembre 1796.

J'AI reçu avec grand plaisir, monsieur, l'expression de vos sentimens et de ceux du régiment Royal-Étranger. Je savais la conduite que vous avez tenue le 10 août 1792, journée aussi mémorable, quoique l'issue en ait été bien différente dans les fastes de votre brave et loyale nation, que celles de Meaux et d'Ivry, et j'acquitte une dette sacrée en vous disant, pour vous et pour tous vos compatriotes, que jamais les Rois de France n'oublieront ce que les Suisses ont fait dans cette funeste occasion.

Je reconnais bien votre digne chef, le baron de Roll, aux ordres qu'il vous a donnés. Il sait aussi à qui il les adresse.

Soyez, auprès des officiers de votre régiment, l'interprète de mes sentimens pour eux, et ne doutez jamais, monsieur, de tous ceux que j'ai pour vous.

LOUIS.

---

A M. LE COMTE DE LA CHÂTRE.

A Blankenbourg, le 7 septembre 1796 (1).

DITES à vos braves compagnons d'armes, à ces héros couverts de cicatrices plus nobles que la mienne, qu'à présent que j'ai répandu mon sang comme eux, je me sens plus digne qu'auparavant de l'honneur d'être leur roi.

LOUIS.

---

(1) Cette lettre fut écrite quelque temps après la blessure que S. M. reçut à Dillingen.

---

**AU MARÉCHAL DE BROGLIE.**

A Blankenbourg, le 5 décembre 1796.

CE que vous me dites, mon cher maréchal, de l'armée de Condé, de son général, de monseigneur le duc d'Enghien, me fait le plus grand plaisir; mais je jouis particulièrement du témoignage que votre fils rend à mon neveu (1). C'est un bon juge qu'Amédée, soyez-en sûr; je l'ai vu à la besogne pendant le peu de temps que j'y ai été, et je puis vous répondre qu'il n'a pas dégénéré. Les anciennes chroniques nous apprennent que le Cid était le dernier des fils de don Diègue de Bivar, et qu'il le surpassa, disent-elles, au grand éton-

---

(1) Le duc de Berry.

nement de toute l'Espagne (1). Adieu, mon  
cher maréchal; vous connaissez toute mon  
amitié pour vous.

LOUIS.

---

(1) Le premier Amédée de Broglie était aussi le  
dernier des fils du maréchal.

## AU DUC D'ENGHIEN.

A Blankenbourg, le 5 janvier 1797.

VOUS pensez bien , mon cher cousin , qu'en donnant aux différens corps de mon armée les éloges qu'ils méritent, je n'oublierai pas l'avant-garde; je vous charge donc de lui exprimer toute ma satisfaction. Mais vous pensez bien aussi que je n'oublierai point son général : cette lettre serait trop longue si je voulais y détailler tous les titres de gloire que vous avez acquis pendant le cours de cette campagne, et tous les momens heureux que mon tendre intérêt pour vous m'a fait passer. Je me bornerai à vous dire que vous m'avez prouvé qu'il y a des victoires héréditaires comme des noms ; et quand un duc d'Enghien

attaque, de quel côté que ce soit, les positions de Holle-Graben et de Saint-Peters, elles doivent nécessairement devenir le théâtre de sa gloire.

LOUIS.

---

**AU PRINCE DE CONDÉ.**

A Blankenbourg, le      janvier 1797.

JE cherche à me dédommager, mon cher cousin, de l'impossibilité où j'ai été de continuer à partager les héroïques travaux de ma brave armée, en lui donnant des témoignages certains de ma satisfaction, par les grâces que je vous charge de lui annoncer. Sa valeur l'a fait triompher d'ennemis dignes d'elle, s'ils combattaient pour une meilleure cause. Sa générosité a fait plus; elle a vaincu des haines que l'artifice le plus profond travaillait depuis long-temps à nourrir. Comme Roi; comme père, je lui dois une égale reconnaissance; généraux, officiers, gentilshommes, soldats, tous l'ont méritée. Je voudrais inspirer à chacun d'eux tout ce qu'ils m'inspirent.

Je remplis ce vœu en m'adressant à vous ; vous êtes à la fois leur chef et leur modèle ; je ne puis choisir un meilleur organe , ni vous donner à vous-même une meilleure preuve de l'amitié dont vous savez bien , mon cher cousin , que je suis pénétré pour vous.

LOUIS.

---

A M. IMBERT-LOCOMÈS.

A Blankenbourg, le 10 octobre 1797.

VOUS pouvez penser , mon cher monsieur ,  
quelles ont été mes inquiétudes lorsque j'ai  
appris la catastrophe qui vous a mis dans un  
si grand danger : elles ne peuvent se comparer  
qu'à la satisfaction que j'ai ressentie en vous  
sachant enfin en sûreté. Comme Roi, comme  
père de mes sujets , je ne puis que gémir d'un  
événement qui retarde la fin des malheurs  
de ma patrie ; mais pour vous , monsieur ,  
mes sentimens sont bien différens , et je suis  
plus porté à vous féliciter qu'à m'affliger  
d'un acte de violence qui met vos sentimens  
dans un jour plus éclatant , s'il est possible ,  
qu'ils n'y étaient déjà , et par lequel vos per-  
sécuteurs eux-mêmes vous couvrent de gloire.

Je voudrais que tous ceux qui, comme vous, ont mérité l'honneur de la proscription, y eussent échappé comme vous ; mais vous êtes, jusqu'à présent, le seul sur qui je sois rassuré.

Si vous connaissez les lieux où quelques-uns de vos dignes collègues se soit retirés, soyez mon interprète auprès d'eux ; dites-leur qu'ils partagent les sentimens que je viens de vous exprimer. Ajoutez-leur que ce nouveau revers n'abat point ma constance immuable, comme ma tendre bienveillance pour eux, et que j'ai la douce et ferme confiance que leur courageux attachement aux vrais principes de la monarchie n'en sera pas plus ébranlé.

LOUIS.

---

**AU PRINCE DE CONDÉ.**

A Blankenbourg, le 27 janvier 1798.

DEPUIS la dernière lettre que je vous ai écrite il y a un mois, mon cher cousin, j'en ai reçu deux de vous, auxquelles je n'ai point répondu, parce que j'étais dans l'incertitude de mon sort: il est fixé par la généreuse amitié de Paul I<sup>er</sup>. Vous me connaissez assez pour être bien certain de la sensibilité avec laquelle j'accepte un asile auquel la grâce, les attentions délicates de S. M. I. ajoutent un nouveau prix, et je pars le 10 du mois prochain pour m'y rendre. Que dis-je? je pars: si l'oppression sous laquelle gémit en ce moment la Suisse; la portait à se soulever contre ses tyrans, et à embrasser le seul parti qui lui reste, de réunir l'arc de Guillaume Tell au panache de

Henri IV, pour sauver à la fois ma couronne et sa liberté, ce ne serait point à Mittau que j'irais ; ce serait chez nos braves et anciens alliés ; et l'âme noble de Paul I<sup>er</sup> jouirait plus de me voir me montrer digne de son amitié, qu'en goûter les fruits. Mais j'ai bien peu d'espérance de ce côté, et il n'est que trop vraisemblable qu'avant mon départ elle sera totalement évanouie. Mais si, à cette époque, elle ne l'était pas, je me mettrais lentement en route, afin de ne pas m'éloigner trop vite des lieux où mon devoir pourrait m'appeler d'un moment à l'autre.

Adieu, mon cher cousin ; vous connaissez toute mon amitié pour vous ; vous ne me refuserez pas, jusqu'à ce que nous nous revoyions, d'être mon chargé d'affaires.



LOUIS.

## AU PAPE PIE VI (1).

A Mittau, le 5 avril 1798.

TRÈS-SAINTE PÈRE,

Permettez qu'au milieu de l'affliction à laquelle le cœur de votre sainteté est en proie, la voix d'un fils tendre et respectueux s'élève vers elle pour lui exprimer celle qu'il ressent lui-même. Ma tristesse pourrait être moins profonde si les attentats commis contre votre béatitude l'avaient été par d'autres que par des Français. Mais, très-sainte Pèbre, ce sont des enfans égarés; ils méconnaissent leur propre père; ils ont pu méconnaître aussi le •

---

(1) Sa sainteté était détenue dans la chartreuse de Florence.

père commun des fidèles. Daignez ne pas vous en prendre à eux, bien moins encore à la France. Elle est, elle sera toujours le royaume très-chrétien, comme votre sainteté sera toujours le successeur de saint Pierre. Les seuls coupables sont les tyrans qui abusent ou plutôt qui oppriment mon peuple. Votre sainteté ne confondra pas leurs victimes avec eux, et ses prières, plus agréables que jamais à Dieu, dans ces temps d'épreuves et de douleur, seront, j'ose l'en conjurer, plus spécialement dirigées en faveur de cette nation, qui ressent d'une manière si terrible les effets de la colère céleste.

Quant à moi, très-saint Père, je renouvelle à votre sainteté les assurances de mon attachement inviolable au Saint-Siège, et de ma vénération pour votre personne sacrée, avec lesquels je suis,

Très-saint Père,

Votre très-dévoit fils,

LOUIS.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

A Mittau , le 10 juin 1799.

ENFIN, mon cher cousin, un de mes vœux les plus ardens est accompli: mes enfans sont unis. Je retrouve dans ma nièce, avec un attendrissement plus facile à sentir qu'à exprimer, les traits réunis des infortunés auteurs de ses jours. Cette ressemblance, si douce et si déchirante à la fois, me la rend plus chère, et doit redoubler l'intérêt qu'elle mérite si bien par elle-même d'inspirer à tout bon Français. Le mariage a été célébré ce matin: je m'empresse de vous l'apprendre, bien sûr que vous partagerez ma joie.

Annoncez cette heureuse nouvelle à l'armée: elle ne peut que paraître d'un bon augure à vos braves compagnons, au moment où ils

vont rentrer sur vos traces dans la carrière qu'ils ont si glorieusement parcourue, et ils béniront avec moi le souverain magnanime auquel nous devons ce double bienfait. Ajoutez-leur de ma part que j'ai commencé à retrouver le bonheur, mais qu'il ne sera complet pour moi, que le jour où je pourrai me retrouver parmi eux au poste où l'honneur m'appelle.

Adieu, mon cher cousin; vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

---

A NOS TRÈS-CHERS ET TRÈS-AMÉS COUSINS  
LES CARDINAUX, ÉVÊQUES, PRÊTRES ET  
DIACRES DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE,  
SALUT (1).

Mittau, le 24 novembre 1799.

TRÈS-CHERS et très-amés cousins, nous avons déjà appris et déploré la mort funeste de Pie VI, quand nous reçûmes votre lettre de Venise du 8 octobre dernier. Personne n'a pris plus de part que nous aux mauvais traitemens qu'a soufferts ce vénérable pontife, mais nous

---

(1) Cette lettre est adressée aux cardinaux rassemblés à Venise, qui avaient écrit au Roi de France, alors en Russie, pour lui annoncer la mort de Pie VI, et la prochaine tenue du conclave pour l'élection d'un nouveau pape.

avons éprouvé quelque consolation en apprenant, par des voies sûres, que nos peuples se sont intéressés à son sort de la manière la plus touchante ; qu'ils se sont présentés en foule sur son passage ; qu'ils lui ont demandé sa bénédiction ; qu'ils l'ont toujours accompagné avec un respect religieux ; qu'ils se sont enfin efforcés de le consoler, et en quelque sorte de le délivrer de sa captivité et de la cruauté de ses oppresseurs, en lui rendant des hommages qui formaient le contraste le plus frappant et le plus sensible avec les traitemens injustes exercés contre sa personne sacrée.

Une telle conduite de la part de nos sujets, est pour nous une preuve nouvelle que tant de délits commis dans notre royaume ne sont point l'ouvrage de nos peuples, mais celui d'un très-petit nombre de coupables ; elle est encore une preuve que la Providence divine a conservé, dans le cœur des Français, du respect et de l'amour pour leur religion, malgré les efforts qu'a faits l'impicité pour effacer ces nobles sentimens.

Cette faveur de la Providence est pour nous et pour nos peuples un gage du retour prochain de son ancienne protection. Elle dirigera, n'en doutez point, vos vœux et vos suffrages, lorsque vous donnerez un chef à l'Église, et nous devons nous attendre au meilleur choix de la part d'une assemblée dont les membres sont aussi distingués par leur piété, leurs lumières et leur doctrine.

Dans cette ferme confiance, nous reconnaissons solennellement le pontife qui sera choisi par vous ; et lorsque *celui par qui règnent les rois* nous aura rétabli sur le trône de nos ancêtres, nous ferons respecter son autorité légitime dans toute l'étendue de notre royaume, et nous justifierons notre titre de *Roi très-chrétien et de fils aîné de l'Église*.

Sur ce, nos très-chers et très-amés cousins, nous prions avec instance le Dieu puissant et bon, qu'il daigne répandre sur vous l'abondance de ses grâces.

Donné au château de Mittau, sous notre propre seing et le sceau ordinaire de nos ar-

mes, le 24 novembre, l'an de grâce 1799, et  
de notre règne le cinquième. Votre affectionné  
cousin,

LOUIS.

## AU DUC D'ENGHIEN.

A Mittau, le 5 mars 1800.

J'ÉPROUVE, mon cher cousin, une grande satisfaction à vous annoncer que l'empereur de Russie, dont l'amitié pour moi ne se dément jamais, a bien voulu, sur ma demande, vous nommer grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les liens du sang auraient suffi pour m'engager à faire cette demande; mais, de plus, je me trouve heureux que S. M. I. me mette en état d'acquitter une partie des dettes que j'ai contractées envers vous en 1793, et surtout en 1796.

Adieu, mon cher cousin : vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

---

**AU GÉNÉRAL GEORGES CADOU DAL.**

A Mittau , le 6 juin 1800.

J'AI appris avec la plus vive satisfaction, général, que vous êtes enfin échappé des mains du tyran qui vous a méconnu au point de vous proposer de le servir. J'ai gémi des malheureuses circonstances qui vous ont forcé de traiter avec lui ; mais je n'en ai jamais conçu la plus légère inquiétude : le cœur de mes fidèles Bretons et le vôtre en particulier m'est trop bien connu. Aujourd'hui vous êtes libre ; vous êtes auprès de mon frère ; tout mon espoir renaît : je n'ai pas besoin d'en dire davantage à un véritable Français tel que vous.

LOUIS.

---

A M. BERTRAND DUFRESNE (1).

A Mittau, le

1800.

Je vous sais gré, monsieur, d'avoir accepté une place dans le conseil. Celui de vos amis qui vous y a décidé, n'a sûrement pas entendu séparer les intérêts de la France de ceux de son légitime souverain. Votre résistance en cette occasion commandait mon estime ; votre dévouement vous assure toute ma reconnaissance.

LOUIS.

---

(1) M. Dufresne reçut cette lettre quelque temps après avoir accepté la place de conseiller-d'état et de directeur du trésor public.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

A Mittau, le 1<sup>er</sup> avril 1801.

J'AI reçu, mon cher cousin, le paquet que vous avez remis à mon neveu pour moi : il m'a rapporté en même temps l'heureuse nouvelle des bonnes dispositions de l'Angleterre en faveur d'un corps dont la dissolution n'est pas la moindre de mes peines, mais que je vois avec orgueil l'objet de l'admiration de toute l'Europe, comme il fait la fierté du nom français. Jouissez, mon cher cousin, de cet ouvrage qui est le vôtre ; goûtez, puisque les circonstances vous y contraignent, le même repos que le plus illustre de vos aïeux goûta volontairement sous les lauriers : tout vous sera Chantilly. Mais n'oublions pas que la conquête de la Franche-Comté, le passage du

Rhin, Seneff, interrompirent la retraite de ce grand homme, et que ce fut à Fontainebleau qu'il termina son héroïque carrière.

LOUIS.

---

AU PRÉSIDENT MEYER.

A Varsovie, le 26 février 1803.

M. Meyer, président de la régence de Varsovie, fut introduit auprès du Roi le 26 février 1803, en qualité d'envoyé du cabinet de Berlin. Il était chargé d'annoncer à S. M. que Buonaparte était disposé à lui assurer des indemnités en Italie, si elle voulait renoncer, ainsi que les membres de sa famille, au trône de France. S. M. répondit sur-le-champ :

Je ne confonds pas M. Buonaparte avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talens militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe s'il croit m'engager à transiger sur mes droits : loin de là, il les établirait lui-

même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur de François I<sup>er</sup>, je veux du moins pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout perdu, fors l'honneur.*

L'influence de Buonaparte s'étend sur toute l'Europe. N'est-il pas à craindre, dit M. Meyer, qu'il ne force les souverains dont Votre Majesté reçoit des subsides à les lui retirer?

Je ne crains pas la pauvreté, répliqua le Roi; s'il le fallait, je mangerais du pain noir avec ma famille et mes fidèles serviteurs; mais ne vous y trompez pas, je n'en serai jamais réduit là; j'ai une autre ressource dont je ne

crois pas devoir user tant que j'ai des amis puissans ; c'est de faire connaître mon état en France , et de tendre la main , non au gouvernement usurpateur , cela jamais , mais à mes fidèles sujets ; et , croyez-moi , je serais bientôt plus riche que je ne suis.

L'envoyé persista et fit pressentir au roi que Buonaparte pourrait contraindre la plupart des puissances européennes à lui refuser un asile.

Je plaindrai le souverain , ajouta S. M. , qui se croira forcé de prendre un parti de ce genre , et je m'en irai.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

A Varsovie , le 23 mai 1803.

J'ai reçu, mon cher cousin, à fort peu de distance l'une de l'autre, vos deux lettres des 9 février et 24 avril. Vous ne pouvez douter du plaisir que m'ont fait les sentimens et les raisonnemens de la première ; mais, vu sa date, je me borne à vous en accuser la réception, et je passe bien vite à la seconde. Votre commune adhésion à ma réponse m'a exalté, m'a rendu fier d'être votre aîné ; j'ai reçu avec transport le serment qui la termine si noblement : mais je vous avoue ma faiblesse ; mon amour-propre a peut-être encore plus joui de votre lettre particulière. L'approbation d'un parent justement chéri, d'un guerrier blanchi sous les lauriers, d'un connaisseur si délicat

en matière d'honneur, est la récompense la plus flatteuse pour celui qui n'a, au fond, d'autre mérite que d'avoir fait son devoir.

J'ai reçu en même temps la réponse de votre petit-fils : elle est beaucoup plus ancienne ; mais, comme de raison, il a cru devoir, pour me la faire passer, préférer la sûreté à la promptitude. Comme il est possible que, par le même motif, il ne vous en ait pas donné connaissance, j'en joins ici copie, bien sûr qu'elle vous fera plaisir, et qu'ainsi que moi vous y reconnaîtrez le sang des Bourbons.

Adieu, mon cher cousin ; vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

---

**AU PRINCE DE CONDÉ.**

A Varsovie, le 9 avril 1804.

JE reçois l'affreuse nouvelle, mon cher cousin (1). J'aurais plus besoin de recevoir moi-même des consolations que je ne suis en état de vous en donner. Une seule pensée peut nous en fournir : il est mort comme il avait vécu, en héros. Ah ! du moins, que ce malheur n'en entraîne pas d'autres ! Songez que la nature n'a pas seule des droits sur vous, et que le vainqueur de Friedberg et de Berstheim se doit aussi à la France, à son Roi, à son ami.

Adieu, mon cher cousin.

LOUIS.

---

(1) L'assassinat du duc d'Enghien.

## AU PRINCE DE CONDÉ.

A Varsovie, le 7 mai 1804.

JE désirais, mon cher cousin, et je craignais presque également de recevoir de vos nouvelles. Je connais assez votre tendresse et votre fermeté; l'une m'effrayait pour vous, l'autre pouvait à peine me rassurer: votre lettre a terminé cette pénible incertitude. Elle a, il est vrai, renouvelé ma douleur, mais elle a calmé mes trop justes craintes pour vous: c'est le seul baume qui pût en ce moment être versé sur la plaie de mon cœur. Elle est bien cruelle, cette plaie, elle saignera toujours; mais tant que votre fils et vous me serez conservés, elle sera supportable.

C'est sans doute un adoucissement à votre douleur, de songer qu'aucune imprudence de

celui que nous pleurons n'a causé notre malheur ; mais il avait , aux yeux du tyran , deux crimes irrémissibles : son nom et sa gloire.

Je me suis acquitté de vos commissions pour la Reine et pour mes enfans. Ils se sont empressés de vous exprimer leurs sentimens , en apprenant la fatale nouvelle ; aujourd'hui ils ne peuvent qu'admirer le courage que vous avez eu de m'écrire dans une telle affliction.

Votre fille vous répond sûrement aujourd'hui , ainsi qu'à son frère. Je crois cependant remplir un devoir , en même temps que je goûte une véritable consolation de vous dire qu'elle est aussi bien que nous pourrions nous en flatter , et qu'elle a reçu ce coup affreux avec toute la sensibilité que vous lui connaissez , mais avec toute la force que donne la religion.

Adieu , mon cher cousin ; vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

---

## PROTESTATION

ADRESSÉE AUX SOUVERAINS , ET DATÉE  
DE VARSOVIE , LE 5 JUIN 1804.

EN prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Buonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout dès l'origine a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits; mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes que le sénat de Paris a osé mettre en avant; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc, en présence de tous

les souverains , que , loin de reconnaître le titre impérial que Buonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légale , je proteste contre ce titre et contre les actes subséquens auxquels il pourrait donner lieu.

LOUIS.

---

A M. D'HOYM,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE PRUSSIENNE  
DE VARSOVIE.

A Varsovie, le 24 juillet 1804.

ON m'a rendu compte, monsieur, d'un projet formé contre ma vie. S'il n'était question que de moi, s'il ne s'agissait que de fer, accoutumé, vous ne l'ignorez pas, à de pareils avis, j'y ferais peu d'attention; mais le poison menace aussi ma femme, mon neveu, ma nièce, mes fidèles serviteurs; je trahirais mes devoirs les plus sacrés, si je méprisais ce danger. Peut-être ai-je affaire à des scélérats; peut-être n'ai-je à dévoiler qu'une basse infamie. Dans les deux cas, j'ai besoin de m'entre-

tenir avec vous. Je vous prie de venir ce soir même , j'y trouverai de plus la satisfaction de vous assurer , monsieur , de mon amitié pour vous.

LOUIS.

## AU ROI D'ESPAGNE.

C'EST avec regret que je vous renvoie les *insignia* de l'ordre de la Toison-d'Or, que Sa Majesté votre père, de glorieuse mémoire, m'avait confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien.

La religion peut m'engager à pardonner à un assassin ; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi.

Dans le siècle présent, il est plus heureux de mériter un sceptre que de le porter.

La Providence, par des motifs incompréhensibles, peut me condamner à finir mes jours en exil ; mais ni la postérité, ni mes contemporains ne pourront dire que, dans le

temps de l'adversité, je me suis montré indigne d'occuper, jusqu'au dernier soupir, le trône de mes ancêtres.

LOUIS.

---

A M. FAUCHE-BOREL.

A Mittau , le 22 mars 1806.

DEPUIS ma sortie de France , je n'ai pas fait un pas qui n'ait tendu à m'en rapprocher , ou du moins à me tenir le plus rapproché possible de mon malheureux peuple égaré : ma correspondance fait foi de mes efforts , sans cesse infructueusement renouvelés auprès de toutes les puissances , pour que moi et les miens puissions prendre une part active à la guerre. Cette esquisse n'est pas consolante , mais elle est nécessaire à présenter à ceux qui désirent avec tant de raison mon rapprochement et mon activité. Les efforts les plus infatigables furent renouvelés à cet effet un an avant le début de cette désastreuse campagne de 1805 à 1806 , et en ce moment même je

suis en état de prouver que je travaille au même objet.

Depuis le commencement de la révolution, tout en France et au dehors tourne sur un cercle vicieux. Chez l'étranger, beaucoup d'esprits, imbus des idées philosophiques, ont aimé, aiment peut-être encore la révolution, puisque tous l'ont crue populaire, et par conséquent indestructible. Mais comme en même temps on voyait bien qu'elle désorganisait tout, on s'est flatté que, dans cet état de désordre, il serait facile de faire des conquêtes, et cette idée n'est pas totalement effacée, témoin le dernier traité entre les puissances (qui, soit dit en passant, rappelle assez bien la peau de l'ours). Cette double erreur est la source de la conduite constamment tenue à mon égard. On croit, d'une part, qu'il n'y a rien à faire pour moi; de l'autre, on craint, en me mettant en avant, de se compromettre, si l'on ne réussit pas, et de nuire, si l'on réussit, à des projets ambitieux ultérieurs. Je suis très-sûr que l'empereur de Russie n'a point de tels

projets ; mais tout me prouve qu'il partage l'autre erreur , et cela suffit pour qu'il agisse avec moi comme les autres souverains.

En France , cette conduite des puissances a inspiré contre elles une méfiance qu'on ne peut dire mal fondée , mais qui cependant a des effets très-funestes. De plus , les yeux ne peuvent percer à travers les nuages qui enveloppent moi et les miens ; on nous accuse de tout abandonner , et cette injustice m'afflige profondément , sans que je puisse entièrement la condamner. Dieu seul voit les choses telles qu'elles sont ; les hommes ne peuvent juger que sur les apparences. Il en résulte cependant un découragement , une inertie qui de plus en plus creuse l'abîme.

Placé entre les deux partis , je leur crie également , vous vous trompez ; mais d'une part ma voix n'est pas entendue , de l'autre elle n'est pas écoutée. Je sais bien que si je pouvais me montrer , me rapprocher seulement , cela serait très-utile ; mais les puissances n'y consentent pas , parce que la chose leur paraît

au moins superflue. Je sais également qu'un mouvement en France leur ouvrirait les yeux ; mais ce mouvement ne s'opère pas , parce qu'on n'en ose même espérer le succès , d'après l'opinion qu'on a des puissances et de moi-même. Voilà le cercle vicieux dont je parlais tout à l'heure.

Quelles instructions puis-je donner ? quels pouvoirs puis-je départir ? qui en revêtirai-je ? On demande que je parle de nouveau ; à qui ? comment ? en quel langage ? J'oserai ici citer les paroles de l'Évangile : *Ils ont Moïse et les prophètes ; qu'ils les écoutent , car s'ils ne les écoutent pas , un mort ressusciterait , qu'ils ne le croiraient pas.* Pour suivre l'application , Moïse et les prophètes , c'est ma déclaration du 2 décembre 1804 ; le mort qui ressusciterait serait une garantie nouvelle. Tout est renfermé dans ma déclaration. S'agit-il d'un militaire ? conservation du grade , de l'emploi , avancement proportionné aux services , abolition du règlement de 1781 , tout y est assuré. Veut-on aborder un administrateur ? son état

sera maintenu ; un homme du peuple ? la conscription ; cet impôt personnel, le plus onéreux de tous ; sera aboli. A ceux dont l'état n'est pas spécifié dans la déclaration, le plus simple raisonnement, par analogie, suffit pour les satisfaire. Que je voulusse excepter l'armée, cela s'entendrait ; mais par quelle prédilection conserverais-je ce juge, cet administrateur, tandis que je dépouillerais celui qui exerce d'autres fonctions, et qui aurait aussi bien mérité qu'eux ? A un nouveau propriétaire, je me déclare le protecteur des droits et des intérêts de tous. Un coupable enfin ? les poursuites sont défendues ; l'amnistie générale est solennellement annoncée ; la porte du repentir est ouverte, et sur tous ces points, on ne peut douter de ma bonne foi, puisque je ne fais que citer mes instructions qui ont six ans de date.

Quelle plus ample instruction peut-on recevoir ? des pouvoirs sont inutiles ; le zèle suffit pour prêcher une pareille doctrine. Des pouvoirs, d'ailleurs, ne peuvent se donner qu'à

un petit nombre de personnes. Ma déclaration peut faire autant de missionnaires qu'on en tirera d'exemplaires, et ce sont des missionnaires qu'il faut en ce moment. Les pouvoirs enfin sont nécessaires pour traiter ( nous n'en sommes pas là ), mais non pour convertir, et c'est la conversion qu'il faut avoir pour objet. Si je me trouve, comme Henri IV, dans le cas de racheter mon royaume, je donnerai des pouvoirs à qui cela sera nécessaire; mais actuellement ce n'est pas le cas d'en donner.

LOUIS.

---

A M. USSHER EDGEWORTH.

A Mittau , le 1807.

LA lettre que monseigneur l'archevêque de Reims vous écrit , monsieur , vous instruira de la douloureuse perte que nous venons de faire. Vous regretterez le meilleur et le plus tendre des frères ; moi , je pleure un ami , un consolateur , un bienfaiteur , qui avait conduit le roi mon frère aux portes du ciel , et m'en traçait à moi-même la route ; le monde n'était pas digne de le posséder plus long-temps. Soumettons - nous en nous attachant à la pensée qu'il a reçu le prix de ses vertus ; mais comme il ne nous est pas défendu d'embrasser des consolations d'un ordre inférieur , je vous en offre dans l'affliction générale que ce malheur a causé. Oui , monsieur , la mort de

M. votre frère a été une calamité publique ; ma famille , tous les fidèles français qui m'entourent , ont , ainsi que moi , cru perdre un père , et notre affliction a été partagée par tous les habitans de Mittau ; toutes les classes , toutes les croyances se sont réunies à ses funérailles , et une douleur universelle l'a accompagné à sa dernière heure.

Puisse ce récit adoucir votre peine ! puisse-je donner ainsi à la mémoire du plus respectable des hommes une nouvelle preuve de vénération et d'attachement !

Soyez persuadé , monsieur , de tous mes sentimens pour vous et pour la famille de M. l'abbé Edgeworth.

LOUIS.

---

**A S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE.**

LE sort des armées a fait tomber entre les mains de Votre Majesté plus de cent cinquante mille prisonniers. Ils sont la plus grande partie Français. Peu importe sous quels drapeaux ils ont servi ; ils sont malheureux ; je ne vois parmi eux que mes enfans. Je les recommande à la bonté de Votre Majesté Impériale. Qu'elle daigne considérer combien un grand nombre d'entre eux a déjà souffert, et adoucir la rigueur de leur sort. Puissent-ils apprendre que leur vainqueur est l'ami de leur père ! Votre Majesté ne peut pas me donner une preuve plus touchante de ses sentimens pour moi.

LOUIS.



A M. LE COMTE DE LYNCH.

A Hartwell, le 31 mars 1814.

M. le comte de Lynch, c'est avec ce sentiment qu'un cœur paternel peut seul éprouver que j'ai appris le noble élan qui m'a rendu ma bonne ville de Bordeaux. Cet exemple sera, je n'en doute pas, imité par toutes les autres parties de mon royaume; mais ni moi, ni mes successeurs, ni la France n'oublierons que, les premiers rendus à la liberté, les Bordelais furent aussi les premiers à voler dans les bras de leur père. J'exprime faiblement ce que je sens vivement; mais j'espère qu'avant peu rendu moi-même dans ces murs, où, pour me servir du langage du bon Henri, *mon heur a pris commencement*, je pourrai peindre mieux les sentimens dont je suis pénétré. Je désire que

vos concitoyens sachent par vous ce premier prix qui vous est dû; car, malgré votre modestie, je suis instruit des serviès que vous m'avez rendus, et j'éprouverai un vrai bonheur en acquittant ma dette.

LOUIS.

---

AU GÉNÉRAL BARON DE SACKEN.

A Paris, le 3 juin 1814.

M. le général baron de Sacken, sachant apprécier la conduite que vous avez tenue envers ma bonne ville de Paris, et le soin que vous avez pris d'alléger, autant que possible, les fardeaux qu'avaient à supporter mes sujets, je désire vous transmettre ici les témoignages de ma haute estime, de ma satisfaction, et l'assurance de tous mes sentimens pour vous. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le général baron de Sacken, en sa sainte garde.

LOUIS.

---

A ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS D'AVARAY,  
SON LIBÉRATEUR,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER DE FRANCE,  
PLEIN DE RECONNAISSANCE, SALUT.

JE sais, mon cher ami, que vous travaillez à tracer le détail de ce qui a précédé et accompagné le moment où vous m'avez rendu la liberté; personne n'est plus en état que vous de bien faire connaître votre ouvrage. Cependant je l'entreprends aussi; il est possible que votre modestie vous empêche de vous rendre entièrement justice, et c'est pour moi un devoir aussi sacré que doux à remplir de parer à cet inconvénient. Ce serait me rendre ingrat de souffrir que qui que ce soit au monde, même vous, osât ravir à mon libérateur la moindre partie de la gloire qui lui est due. C'est donc bien plus dans cette vue que pour me rappeler

le souvenir d'événemens qui seront toujours présens à ma pensée, que j'écris cette relation. Recevez-la comme un gage de ma tendre amitié, comme un monument de ma reconnaissance. Puisse-t-elle servir à acquitter une partie de la dette qu'il m'a été si doux de contracter, et dont il m'est encore plus doux de penser que je serai éternellement chargé!

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

---

A M. DE JARJAYES (1).

VOUS m'avez procuré le bien le plus précieux que j'aie au monde, la seule véritable consolation que j'aie éprouvée depuis nos malheurs : il ne me manque que de témoigner moi-même aux êtres (2) plus chers que ma vie dont vous m'avez donné des nouvelles, combien je les aime, combien leur billet et l'autre gage (3) de leur amitié, de leur confiance, ont

---

(1) Cette lettre, dont nous avons eu connaissance trop tard, a été écrite à Hamm, et porte la date du 14 mai 1793.

(2) La Reine et ses augustes enfans.

(3) Le cachet et l'anneau de Louis XVI, ainsi qu'un paquet renfermant des cheveux des illustres prisonniers du Temple, soustraits à la commune par un serviteur fidèle.

pénétré mon cœur des plus doux sentimens. Mais je ne puis me flatter de tant de bonheur, et je suis bien sûr que, si vous en connaissiez un moyen, vous me l'indiqueriez. J'aurais désiré vous voir, vous parler de ma reconnaissance, m'entretenir avec vous d'eux, des moindres détails, des services que vous leur avez rendus. Mais je ne puis qu'approuver les raisons qui vous font rester en Piémont. Continuez à y servir notre jeune et malheureux Roi, comme vous avez servi le frère que je regretterai toute ma vie. Dites de ma part à M. de Jolly combien je suis satisfait de sa conduite, et comptez tous les deux à jamais sur moi.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

**PIÈCES DIVERSES.**



# PIÈCES DIVERSES.



Le 26 décembre 1789,

MONSIEUR SE RENDIT A L'HOTEL DE VILLE

OÙ IL PRONONÇA LE DISCOURS SUIVANT :

VOUS n'attendez pas de moi que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un crime ; mais , dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens avec les ennemis de l'État, j'ai cru, messieurs, devoir au Roi, à vous et à moi-même, d'entrer dans tous les détails que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne pût rester un moment incertaine. Quant à mes opinions particulières, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens.

Depuis le jour où, dans la seconde assemblée

des notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisait les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution était prête; que le Roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque; enfin, que l'autorité royale devait être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale.

Que l'on cite une seule de mes actions qui ait démenti ces principes, qui ait montré que, dans quelque circonstance où j'aie été placé, le bonheur du Roi, celui du peuple, aient cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes vœux. Jusque-là j'ai le droit d'être cru sur parole.

Le maire de Paris lui répondit :

Vous venez de donner un nouvel exemple de l'égalité civile en vous confondant avec les représentans de la commune, et semblant ne vouloir être apprécié que par vos sentimens patriotiques.

Le devoir que je viens de remplir, reprit **MONSIEUR**, a été pénible pour un cœur vertueux ; mais j'en suis bien dédommagé par les sentimens que l'assemblée vient de me témoigner, et ma bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grâce de ceux qui m'ont offensé.

---

**LETTRE DES PRINCES AU ROI.**

A Schœnbornslutst, le 10 septembre 1791.

SIRE, NOTRE FRÈRE ET SEIGNEUR,

Lorsque l'assemblée qui vous doit l'existence, et qui ne l'a fait servir qu'à la destruction de votre pouvoir, se croit au moment de consommer sa coupable entreprise; lorsqu'à l'indignité de vous tenir captif au milieu de votre capitale, elle ajoute la perfidie de vouloir que vous dégradiez votre trône de votre propre main; lorsqu'elle ose enfin vous présenter l'option, ou de souscrire des décrets qui feraient le malheur de vos peuples, ou de cesser d'être roi: nous nous empressons d'apprendre à Votre Majesté que les puissances dont nous avons réclamé pour elle le secours, sont

déterminées à y employer leurs forces , et que l'empereur et le roi de Prusse viennent d'en contracter l'engagement mutuel. Le sage Léopold , aussitôt après avoir assuré la tranquillité de ses états et amené celle de l'Europe , a signé cet engagement à Pilnitz , le 29 du mois dernier , conjointement avec le digne successeur du grand Frédéric ; ils en ont remis l'original entre nos mains ; et , pour le faire parvenir à votre connaissance , nous le ferons imprimer à la suite de cette lettre , la publicité étant aujourd'hui la seule voie de communication dont vos cruels oppresseurs n'aient pu vous priver.

Les autres cours sont dans les mêmes dispositions que celles de Vienne et de Berlin. Les princes et états de l'empire ont déjà protesté , dans des actes authentiques , contre les lésions faites à des droits qu'ils ont résolu de soutenir avec vigueur. Vous ne sauriez douter , sire , du vif intérêt que les rois Bourbons prennent à votre situation ; leurs majestés catholique et sicilienne en ont donné des témoignages non équivoques. Les généreux sentimens du roi de

Sardaigne, notre beau-père, ne peuvent pas être incertains. Vous avez droit de compter sur ceux des Suisses, les bons et anciens amis de la France. Jusque dans le fond du Nord, un roi magnanime veut aussi contribuer à rétablir votre autorité; et l'immortelle Catherine, à qui aucun genre de gloire n'est étranger, ne laissera pas échapper celle de défendre la cause des souverains.

Il n'est point à craindre que la nation britannique, trop généreuse pour contrarier ce qu'elle trouve juste, trop éclairée pour désirer ce qui intéresse sa propre tranquillité, veuille s'opposer aux vues de cette noble et irrésistible confédération.

Ainsi, dans vos malheurs, sire, vous avez la consolation de voir les puissances conspirer à les faire cesser; et votre fermeté, dans le moment critique où vous êtes, aura pour appui l'Europe entière.

Ceux qui savent qu'on n'ébranle vos résolutions qu'en attaquant votre sensibilité, voudront sans doute vous faire envisager l'aide

des puissances étrangères comme pouvant devenir funeste à vos sujets ; ce qui n'est que vue auxiliaire, ils le travestiront en vue hostile, et vous peindront le royaume inondé de sang, déchiré dans toutes ses parties, menacé de démembrement. C'est ainsi qu'après avoir toujours employé les plus fausses alarmes pour causer les maux les plus réels, ils veulent se servir encore du même moyen pour les perpétuer : c'est ainsi qu'ils espèrent faire supporter les fléaux de leur odieuse tyrannie, en faisant croire que tout ce qui la combat conduit au plus dur esclavage.

Mais, sire, les intentions des souverains qui vous donneront des secours ; sont aussi droites, aussi pures que le zèle qui nous les a fait solliciter : elles n'ont rien d'effrayant ni pour l'état ni pour vos peuples. Ce n'est point les attaquer, c'est leur rendre le plus signalé de tous les services, que de les arracher au despotisme des démagogues et aux calamités de l'anarchie. Vous vouliez assurer plus que jamais la liberté de vos sujets, quand les sédi-

tieux vous ont ravi la vôtre : ce que nous faisons pour parvenir à vous la rendre avec la mesure d'autorité qui vous appartient légitimement , ne peut être suspecté de volonté oppressive. C'est au contraire venger la liberté que de réprimer la licence ; c'est affranchir la nation que de rétablir la force publique, sans laquelle elle ne peut être libre. Ces principes, sire, sont les vôtres ; le même esprit de modération et de bienfaisance qui caractérise toutes vos actions sera la règle de notre conduite : il est l'âme de toutes nos démarches auprès des cours étrangères ; et, dépositaires de témoignages positifs des vues aussi généreuses qu'équitables qui les animent, nous pouvons garantir qu'elles n'ont d'autre désir que de vous remettre en possession du gouvernement de vos états, pour que vos peuples puissent jouir en paix des bienfaits que vous leur avez destinés.

Si les rebelles opposent à ce désir une résistance opiniâtre et aveugle, qui force les armées étrangères de pénétrer dans le royaume,

eux seuls les y auront attirées ; sur eux seuls rejaillirait le sang coupable qu'il serait nécessaire de répandre ; la guerre serait leur ouvrage : le but des puissances confédérées n'est que de soutenir la partie saine de la nation contre la partie délirante , et d'éteindre , au sein du royaume , le volcan du fanatisme , dont les éruptions propagées menacent tous les empires.

D'ailleurs , sire , il n'y a pas lieu de croire que les Français , quelque soin qu'on prenne d'enflammer leur bravoure naturelle , en exaltant , en électrisant toutes les têtes par des prestiges de patriotisme et de liberté , veuillent long-temps sacrifier leur repos , leurs biens et leur sang pour soutenir une innovation extravagante qui n'a fait que des malheureux. L'ivresse n'a qu'un temps ; les succès du crime ont des bornes , et on se lasse bientôt des excès quand on en est soi-même victime. Bientôt on se demandera pourquoi on se bat , et l'on verra que c'est pour servir l'ambition d'une troupe de factieux qu'on méprise , contre un

Roi qui s'est toujours montré juste et humain : pourquoi l'on se ruine, et l'on verra que c'est pour assouvir la cupidité de ceux qui se sont emparés de toutes les richesses de l'état, qui en font le plus détestable usage, et qui, chargés de restaurer les finances publiques, les ont précipitées dans un abîme épouvantable : pourquoi l'on viole les devoirs les plus sacrés, et l'on verra que c'est pour devenir plus pauvres, plus souffrans, plus vexés, plus imposés qu'on ne l'avait jamais été : pourquoi on bouleverse l'ancien gouvernement, et l'on verra que c'est dans le vain espoir d'en introduire un qui, s'il était praticable, serait mille fois plus abusif, mais dont l'exécution est absolument impossible : pourquoi l'on persécute les ministres de Dieu, et l'on verra que c'est pour favoriser les desseins d'une secte orgueilleuse qui a résolu de détruire toute religion, et par conséquent de déchaîner tous les crimes.

Déjà même toutes ces vérités sont devenues sensibles ; déjà le voile de l'imposture se déchire de toutes parts, et les murmures contre

l'assemblée qui a usurpé tous les pouvoirs et anéanti tous les droits, s'étendent d'une extrémité du royaume à l'autre.

Ne jugez pas, sire, de la disposition du plus grand nombre par les mouvemens les plus turbulens ; ne jugez pas le sentiment national d'après l'inaction de la fidélité et son apparente indifférence lorsque vous fûtes arrêté à Varennes, et lorsqu'une troupe de satellites vous reconduisit à Paris. L'effroi glaçait alors tous les esprits, et faisait régner un morne silence. Ce qu'on vous cache, ce qui dénote bien mieux le changement qui s'est fait et qui se fait de jour en jour dans l'opinion, ce sont les marques de mécontentement qui percent dans toutes les provinces, et qui n'attendent qu'un appui pour éclater davantage ; c'est la demande que plusieurs départemens viennent de former, pour que l'assemblée ait à rendre compte des sommes immenses qu'elle a dilapidées depuis sa gestion ; c'est la frayeur que ses chefs laissent apercevoir, et leurs tentatives réitérées pour entrer en accommodement ; ce sont les

plaintes du commerce, et l'explosion récente du désespoir de nos colonies; c'est enfin la pénurie absolue du numéraire, le refus des contribuables de payer les impôts, l'attente d'une banqueroute prochaine, la défection des troupes, qui, victimes de tous les genres de séduction, commencent à s'en indigner, et le progrès toujours croissant des émigrations. Il est impossible de se méprendre à de pareils signes, et leur notoriété est telle, que l'audace même des séducteurs du peuple ne saurait en contester la vérité.

Ne croyez donc pas, sire, aux exagérations des dangers par lesquels on s'efforce de vous effrayer. On sait que, peu sensible à ceux qui ne menaceraient que votre personne, vous l'êtes infiniment à ceux qui tomberaient sur vos peuples, ou qui pourraient frapper des objets chers à votre cœur; et c'est sur eux qu'on a la barbarie de vous faire frémir continuellement, en même temps qu'on a l'impudence de vanter votre liberté. Mais depuis trop long-temps on abuse de cet artifice, et le moment est venu

de rejeter sur les factieux qui vous outragent l'arme de la terreur, qui jusqu'ici a fait toute leur force.

Les grands forfaits ne sont point à craindre lorsqu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun moyen d'éviter, en les commettant, une punition terrible. Tout Paris sait, tout Paris doit savoir que si une scélératesse fanatique ou soudoyée osait attenter à vos jours ou à ceux de la reine, des armées puissantes, chassant devant elles une milice faible par indiscipline, découragée par les remords, viendraient aussitôt fondre sur la ville impie qui aurait attiré sur elle la vengeance du ciel et l'indignation de l'univers. Aucun des coupables ne pourrait alors échapper aux plus rigoureux supplices : donc aucun d'eux ne voudra s'y exposer.

Mais si la plus aveugle fureur armait un bras parricide, vous verriez, sire, n'en doutez pas, des milliers de citoyens fidèles se précipiter autour de la famille royale, vous couvrir, s'il le fallait, de leur corps, et verser

tout leur sang pour défendre le vôtre..... Eh ? pourquoi cesseriez-vous de compter sur l'affection d'un peuple dont vous n'avez pas cessé un seul moment de vouloir le bonheur ?

Le Français se laisse facilement égarer ; mais facilement aussi il rentre dans la route du devoir. Ses mœurs sont naturellement trop douces pour que ses actions soient long-temps féroces, et son amour pour ses rois est trop enraciné dans son cœur, pour qu'une illusion funeste ait pu l'en arracher entièrement.

Qui pourrait être plus porté que nous à concevoir des alarmes sur la situation d'un frère tendrement chéri ? Mais, au dire même de vos plus téméraires oppresseurs, ce refus du résumé constitutionnel, que nous apprenons vous avoir été présenté par l'assemblée le 3 de ce mois, ne vous exposerait qu'au danger d'être destitué par elle de la royauté.

Or, ce danger n'en est pas un. Qu'importe que vous cessiez d'être roi aux yeux des factieux, lorsque vous le seriez plus solidement et plus glorieusement que jamais aux yeux de

toute l'Europe et dans le cœur de tous vos sujets fidèles ? Qu'importe que par une entreprise insensée on osât vous déclarer déchu du trône de vos ancêtres , lorsque les forces combinées de toutes les puissances sont préparées pour vous y maintenir et punir les vils usurpateurs qui en auraient souillé l'éclat ?

Le danger serait bien plus grand , si en paraissant consentir à la dissolution de la monarchie , vous paraissiez affaiblir vos droits personnels aux secours de tous les monarques , et si vous sembliez vous séparer de la cause des souverains , en consacrant une doctrine qu'ils sont obligés de proscrire. Le péril augmenterait en proportion de ce que vous montreriez moins de confiance dans les moyens préservateurs ; il augmenterait à mesure que l'impression du caractère auguste qui fait trembler le crime aux pieds de la majesté royale dignement soutenue , perdrait de sa force ; il augmenterait lorsque l'apparence de l'abandon des intérêts de la religion pourrait exciter la fermentation la plus redoutable ; il augmenterait

enfin , si , vous résignant à n'avoir plus que le vain titre d'un roi sans pouvoir , vous paraissez , au jugement de l'univers , abdiquer la couronne dont chacun sait que la conservation exige celle des droits inaliénables qui y sont essentiellement inhérens.

Le plus sacré des devoirs , sire , ainsi que le plus vif attachement , nous portent à mettre sous vos yeux toutes ces conséquences dangereuses de la moindre apparence de faiblesse , en même temps que nous vous présentons la masse des forces imposantes , qui doit être la sauve-garde de votre fermeté. Nous devons encore vous annoncer , et même nous jurons à vos pieds , que si des motifs qu'il nous est impossible d'apercevoir , mais qui ne pourraient avoir pour principe que l'excès de la violence et une contrainte qui , pour être déguisée , n'en serait que plus cruelle , forçaient votre main à souscrire une acceptation que votre cœur rejette , que votre intérêt et celui de vos peuples repoussent , et que votre devoir de Roi vous interdit expressément ; nous pro-

testerions , à la face de toute la terre , et de la manière la plus solennelle , contre cet acte illusoire et tout ce qui pourrait en dépendre ; nous démontrerions qu'il est nul par lui-même , nul par le défaut de liberté , nul par le vice radical de toutes les opérations de l'assemblée usurpatrice qui , n'étant pas assemblée d'états-généraux , n'est rien. Nous sommes fondés sur les droits de la nation entière , à rejeter des décrets diamétralement contraires à son vœu exprimé par l'unanimité de ses cahiers ; et nous désavouerions pour elle des mandataires infidèles , qui , en violant ses ordres et transgressant la mission qu'elle leur avait donnée , ont cessé d'être ses représentans ; nous soutiendrions ce qui est évident , qu'ayant agi contre leur titre , ils ont agi sans pouvoir , et que ce qu'ils n'ont pu faire légalement ne peut être accepté valablement.

Notre protestation , signée avec nous par tous les princes de votre sang qui nous sont réunis , serait commune à toute la maison de Bourbon , à qui ses droits éventuels à la couronne imposent le devoir d'en défendre l'au-

guste dépôt. Nous protesterions pour vous-même, sire, en protestant pour vos peuples, pour la religion, pour les maximes fondamentales de la monarchie, et pour tous les ordres de l'état.

Nous protesterions pour vous et en votre nom, contre ce qui n'en aurait qu'une fausse empreinte. Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en serions les organes nécessaires, et nous exprimerions nos vrais sentimens, tels qu'ils sont consignés au serment de votre avènement au trône, tels qu'ils sont constatés par les actions de votre vie entière, tels qu'ils se sont montrés dans la déclaration que vous avez faite au premier moment que vous vous êtes cru libre. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas en avoir d'autres, et votre volonté n'existe que dans les actes où elle respire librement.

Nous protesterions pour vos peuples, qui, dans leur délire, ne peuvent apercevoir combien ce fantôme de constitution nouvelle qu'on fait briller à leurs yeux, et aux pieds

duquel on les a fait jurer vainement, leur deviendrait funeste. Lorsque ces peuples, ne connaissant plus ni chef légitime, ni leurs intérêts les plus chers, se laissent entraîner à leur perte; lorsque aveuglés par de trompeuses promesses, ils ne voient pas qu'on les anime à détruire eux-mêmes les gages de leur sûreté, les soutiens de leur repos, les principes de leur substance et tous les liens de leur association civile, il faut en réclamer pour eux le rétablissement, il faut les sauver de leur propre frénésie.

Nous protesterions pour la religion de nos pères, qui est attaquée dans ses dogmes et dans son culte comme dans ses ministres; et, suppléant à l'impuissance où vous seriez de remplir vous-même en ce moment vos devoirs de fils aîné de l'Église, nous prendrions, en votre nom, la défense de ses droits, nous nous opposerions à des spoliations qui tendent à l'avilir; nous nous élèverions avec force contre des actes qui menacent le royaume des horreurs du schisme, et nous professerions hautement

notre attachement inaltérable aux règles ecclésiastiques admises dans l'état, desquelles vous avez juré de maintenir l'observation.

Nous protesterions pour les maximes fondamentales de la monarchie, dont il ne vous est pas permis, sire, de vous départir, que la nation elle-même a déclarées inviolables, et qui seraient totalement renversées par les décrets qu'on vous présente, spécialement par ceux qui, en excluant le Roi de tout exercice du pouvoir législatif, abolissent la royauté même; par ceux qui en détruisent tous les soutiens, en supprimant tous les rangs intermédiaires; par ceux qui, en nivelant tous les états, anéantissent jusqu'au principe de l'obéissance; par ceux qui enlèvent au monarque les fonctions les plus essentielles du gouvernement monarchique, ou qui le rendent subordonné dans celles qu'ils lui laissent; par ceux enfin qui ont armé le peuple, qui ont annulé la force publique, et qui, en confondant tous les pouvoirs, ont introduit en France la tyrannie populaire.

Nous protesterions pour tous les ordres de l'état, parce qu'indépendamment de la suppression intolérable et impossible prononcée contre les deux premiers ordres ; tous ont été lésés, vexés, dépouillés ; et nous aurions à réclamer tout à la fois les droits du clergé, qui n'a voulu montrer une ferme et généreuse résistance que pour les intérêts du ciel et les fonctions du saint ministère ; les droits de la noblesse qui, plus sensible aux outrages faits au trône, dont elle est l'appui, qu'à la persécution qu'elle éprouve, sacrifie tout pour manifester, par un zèle éclatant, qu'aucun obstacle ne peut empêcher un chevalier français de demeurer fidèle à son Roi, à sa patrie, à son honneur ; les droits de la magistrature, qui regrette, beaucoup plus que la privation de son état, de se voir réduite à gémir en silence de l'abandon de la justice, de l'impunité des crimes et de la violation des lois dont elle est essentiellement dépositaire ; enfin, les droits des possesseurs quelconques, puisqu'il n'est point en France de propriété qui ait été res-

pectée, point de citoyens honnêtes qui n'aient souffert.

Comment pourriez-vous, sire, donner une approbation sincère et valide à la prétendue constitution qui a produit tant de maux ?

Dépositaire usufruitier du trône que vous avez hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis.

Défenseur né de la religion de vos états, vous ne pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, et abandonner ses ministres à l'opprobre.

Débiteur de la justice à vos sujets, vous ne pouvez pas renoncer à la fonction essentiellement royale de la leur faire rendre par des tribunaux légalement constitués, et d'en surveiller vous-même l'administration.

Protecteur des droits de tous les ordres et des possessions de tous les particuliers, vous ne pouvez pas les laisser violer et anéantir par la plus arbitraire des oppressions.

Enfin, père de vos peuples, vous ne pouvez pas les livrer aux désordres et à l'anarchie.

Si le crime qui vous obsède, et la violence qui vous lie les mains, ne vous permettent pas de remplir ces devoirs sacrés, ils n'en sont pas moins gravés dans votre cœur en traits ineffaçables, et nous accomplirions votre volonté réelle, en suppléant, autant qu'il est en nous, à l'impossibilité où vous seriez de l'exercer.

Dussiez-vous même nous le défendre, et fussiez-vous forcé de vous dire libre en nous le défendant, ces défenses, évidemment contraires à vos sentimens, puisqu'elles le seraient au premier de vos devoirs; ces défenses, sorties du sein de votre captivité, qui ne cessera réellement que quand vos peuples seront rentrés dans le devoir, et vos troupes sous votre obéissance; ces défenses, qui ne pourraient avoir plus de valeur que tout ce que vous aviez fait avant votre sortie, et que vous avez désavoué ensuite; ces défenses, enfin, qui seraient imprégnées de la même nullité que l'acte ap-

probatif contre lequel nous serions obligés de protester, ne pourraient certainement pas nous faire trahir notre devoir, sacrifier vos intérêts, et manquer à ce que la France aurait droit d'exiger de nous en pareille circonstance. Nous obéirions, sire, à vos véritables commandemens, en résistant à des défenses extorquées, et nous serions sûrs de votre approbation en suivant les lois de l'honneur. Notre parfaite soumission vous est trop connue pour que jamais elle vous paraisse douteuse. Pussions-nous être bientôt au moment heureux où, rétabli en pleine liberté, vous nous verrez voler dans vos bras, y renouveler l'hommage de notre obéissance, et en donner l'exemple à tous vos sujets !

Nous sommes, sire, notre frère et seigneur,

De Votre Majesté,

Les très-humbles et très-obéissans frères,  
serviteurs et sujets,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER ;

CHARLES-PHILIPPE.

---

## DÉCLARATION

QUE LES PRINCES , FRÈRES DE S. M. T. C. ,  
ET LES PRINCES DE SON SANG , UNIS A EUX ,  
FONT A LA FRANCE ET A L'EUROPE ENTIÈRE,  
DE LEURS SENTIMENS ET DE LEURS INTEN-  
TIONS.

QUOIQU'IL soit très-notoire que les puissances confédérées, dont les troupes sont rassemblées sur les frontières de la France, ne font la guerre ni au roi ni à la nation, mais qu'elles la font seulement aux factieux qui oppriment l'un et l'autre; et quoique la déclaration donnée au nom de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, par le duc régnant de Brunswick, constate suffisamment les motifs et les vues de cette formidable coalition, les princes frères de S. M. T. C., les

princes de son sang unis à eux, la valeureuse noblesse française qui marche à leur suite, et l'élite de la nation qui est venue se ranger sous leurs drapeaux, ne peuvent se joindre à des armées étrangères, qu'une déclaration de guerre, faite au nom de la France, attire dans leur patrie, sans lui rendre compte, et à l'Europe, de leurs motifs, sans manifester leurs sentimens, sans faire connaître l'intention qui les guide.

Lorsque nous prîmes la résolution de sortir du royaume, ce fut moins pour mettre nos jours en sûreté que pour préserver ceux du roi, en rendant infructueuse la scélératesse qui les menaçait, et pour solliciter en sa faveur des secours que sa position ne lui permettait pas de réclamer lui-même.

Lorsque aujourd'hui nous nous disposons à y rentrer, c'est avec la satisfaction d'avoir rempli ces deux grandes vues, et d'être à la veille de jouir de leur succès.

Notre expatriation est devenue la sauvegarde de S. M. : notre retour annonce sa prochaine libération et celle de ses peuples.

L'une, effet de la violence, en a prévenu les derniers excès.

L'autre, protégée par les plus grandes forces, fait pâlir, à leur approche, la faction criminelle à qui la Providence a inspiré de les provoquer.

Retracer les faits inouïs qui ont rempli l'intervalle de ces deux époques, c'est rappeler d'horribles souvenirs, c'est renouveler d'affreuses douleurs ; mais en ce moment qui fixe l'attention de l'univers, en ce moment où l'on voit l'Europe s'agiter pour sa tranquillité, en ce moment où ceux qui défendent le trône sont déclarés rebelles par ceux qui le renversent, c'est pour nous un devoir de présenter aux nations et de consigner à la postérité la chaîne des principaux événemens qui justifient à la fois ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce qu'on fait pour nous.

Trois ans se sont écoulés depuis que des esprits audacieux conçoivent le projet de substituer à l'antique édifice de notre monarchie la construction informe d'un gouvernement in-

définissable, dont l'incohérence n'a pu produire et n'a produit en effet que la plus barbare anarchie.

Ce fut au sein d'une assemblée d'états-généraux, dénaturée dès son principe, qu'on vit éclore ce monstrueux système qui dogmatise la révolte, qui renverse toutes les autorités, qui brise tous les liens de l'ordre social. En la convoquant, le roi avait dit à ses peuples : *Que dois-je faire pour vous rendre plus heureux ?* Et, par la plus noire ingratitude, cet acte signalé de sa bienfaisance est devenu la source de tous ses malheurs.

Dès les premières séances, le tiers-état, abusant de la prépondérance qu'un ministre perfide lui avait fait obtenir, attaqua les deux ordres : ils furent sacrifiés ; et bientôt l'assemblée, dominée par une démagogie licencieuse, réfractaire à ses mandats, parjure à ses sermens, et foulant aux pieds les conditions de son existence, s'érigea d'elle-même en assemblée constituante, et s'empara de toute la puissance législative, usurpation qui a vicié dans

son principe et frappé d'une nullité radicale tout ce qu'elle a fait depuis.

La postérité aura peine à croire les abominables excès qui furent la suite de ce premier dérèglement; elle ne concevra pas qu'en trois mois de temps, d'horribles artifices aient pu produire un égarement tel, qu'il a fait disparaître une nation douce et attachée à ses rois, pour ne mettre à sa place que des hordes de brigands, de cannibales et de régicides.

Puissions-nous, au prix de tout notre sang, effacer la mémoire de ces journées atroces, qui souilleront à jamais nos annales, et où l'on vit l'asile des rois violé par une populace forcenée, les jours de la reine menacés, les gardes de Sa Majesté massacrés sous ses yeux, et où le crime triomphant traîna captif, après l'avoir rassasié d'outrages, un monarque vertueux, qui toujours fut le père de ses sujets!

On devait croire que le cri général d'indignation qu'excitèrent les forfaits des 5 et 6 octobre 1789, précédés de la scène scandaleuse du 14 juillet, ferait rougir à jamais le peuple

de Paris des excès frénétiques auxquels il s'était laissé entraîner, et préserverait le nom français d'une nouvelle souillure du même genre : mais les violences exercées le 18 avril 1791, dans le palais des Tuileries, et les insultes faites alors à la majesté royale, prolongèrent le cours de ces horreurs, dont la mesure fut comblée par l'arrestation de Varennes, le 21 juin suivant, et par les ignominieuses circonstances qui l'accompagnèrent.

La faction anti-monarchique, irritée de voir que son souverain eût tenté d'échapper à l'opprobre et aux tourmens de sa captivité, plus irritée encore de ce qu'il avait saisi le premier moment de liberté dont il eût joui depuis près de deux ans, pour protester contre tous les actes, consentement, discours et sanctions que la contrainte lui avait arrachés, osa le faire interroger, resserrer ses liens ainsi que ceux de la reine, et délibérer si elle les traînerait l'un et l'autre en coupables devant son tribunal. Elle s'en abstint ; mais, par un raffinement d'attentat non moins cruel et plus

utile à ses vues , elle employa tout à la fois les menaces les plus barbares et les illusions les plus perfides pour forcer l'infortuné monarque de souscrire lui-même à la dégradation de son trône et à la ruine de ses peuples.

Nul danger personnel , s'il lui eût été présenté seul , n'eût fait fléchir son âme ; il l'a prouvé récemment encore : mais on lui a montré le poignard suspendu sur ce qu'il a de plus cher , on lui a fait voir dans son refus le massacre de ses plus fidèles serviteurs ; en même temps on a fait luire à ses yeux l'espoir du repentir de ses peuples et de l'apaisement des troubles : il a signé.

Quel en a été le fruit ? Aucun retour de calme n'a versé dans son cœur le soulagement qu'on lui avait fait espérer ; et l'adoucissement momentané de sa captivité , qui n'avait pour objet que de tromper les nations étrangères , a été bientôt suivi de nouvelles violences. En est-il de plus caractérisée que celle qui l'a forcé de déclarer une guerre sans motifs à

son allié , à son neveu , à un souverain dont il ne pouvait que désirer l'appui ?

S'il eût été libre , ce roi qui s'est tant de fois sacrifié par la crainte de nuire à ses peuples , eût-il attiré sur eux ce terrible fléau , par-dessus toutes les calamités , dans lesquelles ils s'étaient eux-mêmes précipités ?

Jamais les condescendances n'arrêtèrent la fougue d'une scélératesse séditiieuse , ni à plus forte raison les manœuvres combinées d'une faction usurpatrice. Son autorité s'alimente de la terreur qu'elle inspire , et ne cède qu'à l'effroi qu'on lui donne.

Tout ce que le Roi a souffert , tout ce qu'il a fait , dit ou écrit contre sa volonté la plus intime , n'a pas empêché que ses barbares détenteurs n'aient continué à l'abreuver d'opprobre , qu'ils n'aient livré son auguste épouse aux outrages d'une populace soudoyée , qu'ils n'aient répondu à ses plaintes par des leçons féroces , qu'ils ne lui aient enfin disputé jusqu'au privilège de réveiller la pitié de son peuple. A chacun de leurs triomphes , ils l'ont

montré enchaîné à leurs desseins ; dans les divers degrés de sa continuelle détention , ils ont emprunté son organe pour persuader à l'Europe sa prétendue liberté ; et quoique cette cruelle dérision n'ait pu en imposer à personne , ils y persistent impudemment et le forcent encore de se dire libre ; pendant qu'ils disposent de son conseil , emprisonnent et font massacrer ses ministres ; pendant qu'ils licencient sa garde , et en arrêtent le capitaine fidèle ; pendant qu'ils souffrent que Sa Majesté elle-même soit dénoncée , menacée , insultée publiquement , et que la plus vile canaille , brisant les portes du palais , vienne la pique à la main , comme elle a fait le 20 juin dernier , lui signifier effrontément ses volontés , et souiller sa tête sacrée des honteux symboles de la révolte. L'impunité d'une telle horreur fait frémir. Loin de poursuivre les coupables , la faction les multiplie , et fait venir de toutes parts dans la capitale les scélérats les plus déterminés , comme si , à la face de l'Europe armée contre tant de forfaits , elle voulait an-

noncer qu'à la dernière heure de la révolution , son atrocité surpasserait encore les horribles excès qui semblaient l'avoir consommée.

Ce tableau des attentats commis contre la personne du roi, déchire trop douloureusement notre âme pour nous y arrêter davantage. Il nous reste à exposer rapidement les autres attentats qui ont violé toutes les lois du royaume, et renversé l'ordre public de fond en comble.

La force et la dignité du trône étant anéanties, tous les pouvoirs ont été cumulés dans les mains d'une majorité factieuse, gouvernée par des clubs incendiaires, et qui, soutenue au dedans par des auditeurs mercenaires, au dehors par des attroupemens séditieux, a exercé sans pudeur l'arbitraire et le despotisme contre lesquels elle ne cessait de déclamer.

On l'a vue proscrivant indistinctement les abus et les droits, confondant les bouleversemens avec les réformes, substituant une licence effrénée à la sage liberté qu'un monarque bienfaisant avait offerte à ses peuples, ne s'oc-

cuper qu'à détruire, ne s'entourer que de ruines, saper toutes les propriétés, attaquer tous les états, et particulièrement celui qui est le soutien du trône, supprimer les distinctions inséparables du gouvernement monarchique, et consacrées par une possession éternelle, dépouiller la couronne des prérogatives que la nation entière, par le vœu unanime des cahiers, avait ordonné de respecter, et rabaisser la puissance royale au-dessous même d'une vaine représentation.

On l'a vue anéantir l'administration de la justice, en livrant les fortunes, les droits et les personnes à l'incapacité de juges subalternes, amovibles, soustraits à la surveillance du chef suprême de l'état et dépendans des caprices du peuple, maître de leur choix et de leur destinée.

On l'a vue envahir les biens du clergé, au moment où il offrait aux finances de l'état des sacrifices capables de les relever; changer et confondre les limites des juridictions ecclésiastiques, exiger des pasteurs un serment interdit

par leur conscience , et leur présenter l'alternative de l'apostasie ou de la destitution.

Le clergé de France étant demeuré inébranlable dans ses devoirs , à l'exception d'un très-petit nombre de renégats , qui se sont rendu justice en se séparant d'un corps digne de la vénération publique , on a vu l'assemblée non-seulement oser déclarer les sièges épiscopaux vacans , interdire les fonctions apostoliques à ceux qui les tenaient de mission divine , et les remplacer par de faux titulaires dépourvus d'institution canonique ; mais encore joindre à la violation de toutes les règles toutes les horreurs de la persécution , livrer les ministres de la religion aux fureurs d'une populace effrénée , les jeter dans les fers , les bannir , et porter contre eux des décrets dictés par le fanatisme le plus inhumain.

C'est à la religion même qu'on en veut , en attaquant aussi cruellement ses ministres. Les ennemis de toute autorité savent que la religion est le plus sûr garant de l'obéissance des peuples ; ils savent qu'il n'y a point de religion

sans culte, point de culte sans ministres, point de ministres sans institution régulière, et point de respect pour les ministres institués, si leur subsistance est incertaine et précaire. C'est donc par une suite de leur système d'indépendance absolue qu'ils veulent détruire la religion, en détruisant tout à la fois son culte, ses ministres, les règles de leur institution, et le respect dû à leur état.

Leurs sophistes, professant publiquement l'athéisme et l'immoralité, travaillent sans relâche à enlever au peuple la consolation et le frein des idées religieuses; les encouragemens, les récompenses même sont décernées solennellement au scandale et à l'impiété; les temples profanés et fermés aux catholiques, les prêtres poursuivis au pied des autels, des pasteurs octogénaires immolés sans pitié; des outrages qui font frémir la pudeur, multipliés, tolérés, autorisés jusque dans les plus saints asiles; les plaintes provoquant de nouvelles violences, et les administrateurs, témoins insensibles ou complices de toutes ces horreurs;

voilà ce qu'a produit, avec la révolution, la funeste alliance de l'esprit de révolte et du fanatisme philosophique.

Que d'exécrables moyens ont été employés depuis trois ans pour former, soutenir et propager cette funeste conspiration contre toutes les lois divines et humaines ! Ses auteurs ont commencé leur règne par la corruption, par l'artifice, par l'hypocrisie de la popularité ; ils l'ont maintenu par le fer et par le feu. Leurs poignards et leurs torches incendiaires ont menacé quiconque osait s'avouer attaché aux autorités légitimes. (Tout ce que la calomnie a de poisons, l'iniquité de recherches odieuses, la tyrannie de moyens oppressifs, la séduction d'empire sur la crédulité, la terreur d'efficacité sur la faiblesse, les novateurs factieux l'ont employé à la conquête et aux progrès de leurs usurpations.)

C'est avec de telles armes qu'ils ont osé déclarer la guerre à tous les empires, annoncer ouvertement le dessein d'étendre partout leur séditeuse doctrine, et l'effectuer par l'envoi

de leurs émissaires agitateurs des peuples , prédicateurs du régicide et prôneurs des insurrections , qu'ils n'ont pas rougi d'appeler *le plus saint des devoirs*.

Le remède a une frénésie aussi outrée semblerait devoir se trouver dans ses excès mêmes , dans l'indignation qu'elle excite , dans le mépris qui lui est dû.

Mais ses progrès ont averti les souverains qu'il était temps de réunir leurs forces pour détruire la contagion dans son foyer , ramener par la force ceux qui n'entendent plus la voix de la raison , et frapper d'une terreur salutaire ceux qu'un délire inconcevable rend insensibles aux calamités qu'ils éprouvent.

Qui pourrait n'être pas touché de voir ce beau royaume , naguère si florissant , et à qui la nature a prodigué tant de moyens de l'être ; ce royaume , si riche en population , si fertile en productions , et qu'on a vu si abondant en numéraire , si opulent par les ressources de son commerce , par l'industrie de ses habitants , par les avantages de ses colonies ; ce

royaume pourvu de tant d'établissmens utiles, et dont l'heureux séjour était généralement recherché, ne présenter aujourd'hui que l'aspect d'une terre barbare, livrée au brigandage, couverte de ruines ensanglantées, et abandonnée par ses principaux habitans ; qu'un empire désorganisé, déchiré par des dissensions intestines, dépouillé de toutes ses richesses, menacé de tous les genres de disette, énérvé par trois ans de désordre et prêt à se dissoudre par l'anarchie ; qu'une nation sans mœurs, sans police, sans gouvernement, aussi méconnaissable dans son caractère moral que dans son état politique, et n'ayant plus ni circulation d'argent ni revenu public, ni crédit, ni commerce, ni justice, ni aucun ressort de la force publique ! le crime a tout moissonné.

Comment l'impression douloureuse de tant de maux n'aurait-elle pas changé l'opinion, celle même du peuple ? Est-il personne qui puisse encore s'aveugler sur les désastreux effets de la révolution, personne qui ne s'en resente, personne qui n'en souffre plus ou moins ?

Le cultivateur, qu'on avait enivré de l'espoir trompeur de ne plus payer d'impôts, se voit accablé par des contributions doubles de ce qu'il payait auparavant.

L'artisan gémit de la langueur des travaux et du renchérissement des denrées.

Le marchand est ruiné par l'éloignement des plus grands consommateurs, le commerçant des villes maritimes par la dévastation de nos plus précieuses colonies ; l'un et l'autre par le fléau du papier-monnaie et par le discrédit général.

Le propriétaire quelconque, sacrifié à la multitude sans propriétés, est spolié impunément par des rapines autorisées, et sans cesse exposé aux fureurs de ce ramas de brigands, dont les factieux ont fait leurs instrumens, leurs alliés, leurs protecteurs.

Le capitaliste, quoique moins à plaindre que les autres, participe pareillement au malheur public ; il tremble pour ses fonds ; et cette banqueroute, dont les auteurs de nos maux ont si perfidement et si calomnieusement im-

puté le dessein au roi et au gouvernement ; cette banqueroute qui , dans un royaume tel que la France , ne peut jamais être une nécessité , et qu'une administration éclairée regardera comme une fausse ressource , qui en ruinerait une très - réelle et ferait une plaie cruelle à l'état , il la voit s'opérer depuis la révolution par la suspension des paiemens exigibles , par l'infraction d'une foule d'engagemens publics , par les retenues et les formalités auxquelles l'acquittement des rentes est assujetti , par la réduction de moitié , que l'avilissement des assignats fait souffrir aux étrangers ; enfin , par l'impossibilité de satisfaire aux engagemens aussi long-temps que la France sera sans gouvernement , et que l'impôt sera demandé à des contribuables armés , au nom d'une administration méprisée.

Ainsi une calamité générale s'est étendue depuis trois ans en France , sur tous les états ; ainsi ont disparu les sources de sa puissance et de sa prospérité ; ainsi ont péri et sa force militaire et sa considération politique ; ainsi se

sont évanouis les 80 millions dont Saint-Domingue avantaçait annuellement la balance de son commerce , les ressources que ses ports en tiraient , les débouchés que ce superbe établissement donnait à ses denrées , à ses fabrications, l'aliment qu'il procurait à sa navigation ; enfin, la fortune de plus de vingt mille familles, et l'occupation de plusieurs millions d'hommes.

Acheter la liberté au prix de tant de pertes, de tant de malheurs publics et particuliers, ce serait sans doute la payer bien chèrement ; mais quelle liberté!..... Peut-il donc y en avoir sans autorité protectrice ? et ce peuple, à qui l'on exalte avec emphase sa liberté et même sa souveraineté, fut-il en aucun temps moins libre , moins maître de ses actions ? Les individus furent-ils jamais moins sûrs de conserver leur fortune, leur vie, leur honneur ? Vit-on , sous les Néron même , autant de délations, autant de recherches inquisitoriales , autant d'entraves oppressives, autant de violations d'asile, autant de massacres de citoyens ? Trente mille assassinats qui ont signalé le règne

des tyrans démagogues, sont-ce les caractères du règne de la liberté ?

O Français trop crédules, ô patrie trop malheureuse ! quand nous voulons abolir le principe des fléaux qui vous accablent, quand nous marchons contre la faction criminelle qui les a produits, quand nous unissons nos armes aux forces des puissances dont nous avons imploré les secours contre vos tyranniques oppresseurs, pouvez-vous nous regarder comme vos ennemis ? Non, non, ne voyez en nous que des compatriotes qui veulent être vos libérateurs. Les deux souverains avec l'appui desquels nous nous avançons vers vous, ont déclaré, par l'organe du héros généralissime des armées de leurs majestés : « qu'ils ne se pro-  
« posent d'autre but que le bonheur de la  
« France, sans prétendre s'enrichir à ses dé-  
« pens par des conquêtes ; qu'ils n'entendent  
« point s'immiscer dans le gouvernement in-  
« térieur du royaume ; mais qu'ils veulent  
« uniquement délivrer le Roi, la Reine et la  
« famille royale de leur captivité, et procurer

« à Sa Majesté très-chrétienne la sûreté néces-  
 « saire pour qu'elle puisse faire sans danger et  
 « sans obstacle ce qu'elle jugera à propos ,  
 « dans la vue d'assurer le bonheur de ses su-  
 « jets , suivant ses promesses. »

Ces généreuses , ces magnanimes déclara-  
 tions , que partagent également les rois Bour-  
 bons , nos augustes cousins ; le Nestor des sou-  
 verains, notre très-honoré beau-père ; l'héroïne  
 du Nord , notre sublime protectrice , et le  
 jeune héritier de l'infortuné Gustave , dont  
 nos larmes baignent la tombe ensanglantée,  
 assurent à ces illustres confédérés la palme im-  
 mortelle due aux défenseurs d'une cause qui  
 est tout à la fois celle des rois , celle du bon  
 ordre , celle de l'humanité ; et en même temps  
 elles vous assurent aussi , ô Français ! que les  
 forces auxquelles nous nous joignons sont  
 pour vous plutôt que contre vous , qu'elles ne  
 sont redoutables qu'au crime , qu'elles ne pour-  
 suivront que la rébellion opiniâtre , et que vous  
 ralliant à nous , plutôt que de résister à leur  
 supériorité , vous ne ferez que vous rendre à la

raison , à vos devoirs , à l'invitation de vos plus chers intérêts.

C'est cette certitude qui nous justifie de faire flotter nos étendarts à côté de ceux des puissances étrangères. En publiant leurs intentions , elles ont légitimé notre démarche : et nos vœux pour leur succès se confondent avec ceux que nous n'avons cessé de faire pour le bien de notre patrie.

Les factieux , vos vrais ennemis comme les nôtres , vous ont dit que nous étions animés de ressentimens furieux et implacables ; que nous ne respirions que vengeance , que carnage , que proscriptions et qu'il n'y avait aucun ménagement à attendre d'une noblesse trop cruellement offensée pour n'être pas impitoyable.

Ceux qui vous parlent ainsi , Français , sont ceux qui depuis trois ans sont en possession de vous tromper , qui en ont fait leur principale étude , qui ont établi parmi vous des ateliers de mensonges et de fausses nouvelles , que les harangueurs à la tribune mettent en avant , que les clubs accréditent et que les libellistes

de la révolution répandent au loin. Intéressés à vous aliéner de ceux dont ils connaissent l'attachement pur et inaltérable au Roi et aux maximes fondamentales de la monarchie, ils s'efforcent d'allumer votre haine contre vos concitoyens émigrés; ils nous calomnient, ne pouvant nous séduire; et, pour détruire le penchant qui vous porte vers les héritiers d'un nom que vous chérissez depuis tant de siècles, ils tâchent de vous effrayer sur les dispositions que nous rapportons dans le royaume.

Mais ne soyez plus dupes de leur coupable artifice; nous vous déclarons et nous vous attestons à la face de l'Europe, tant en notre nom qu'au nom de tous les Français qui marchent avec nous et qui pensent comme nous, que, réunis pour délivrer le Roi et le peuple du despotisme des usurpateurs, nous ne sommes séparés d'aucun de ceux qui ont la même intention; qu'aucun esprit de vengeance particulière ne conduit nos pas; que nous sommes fort éloignés de confondre la nation avec les séducteurs pervers qui l'ont égarée; et que, lais-

sant à la justice le soin de poursuivre les coupables, nous venons tendre la main à tous ceux qui désavouent les forfaits des factieux, à tous ceux qui, abjurant leurs erreurs, se hâteront de rentrer dans leurs devoirs.

Les Français expatriés ne se sont point armés pour recouvrer, à la pointe de l'épée, les droits que leur arracha la violence; c'est au Roi libre à les leur rendre; c'est aux pieds de sa couronne affranchie qu'ils mettront avec confiance le dépôt de leurs intérêts propres; et nous, premiers citoyens de l'état, nous donnerons à tous l'exemple de la soumission à la justice et aux volontés de Sa Majesté.

Mais défenseurs nés du trône de nos aïeux, fidèles à la religion de nos pères, attachés aux maximes fondamentales de la monarchie, nous verserions tout notre sang plutôt que d'abandonner aucun de ces grands intérêts. Nos sentimens, déjà consignés dans notre lettre au Roi du 10 septembre dernier, et rappelés en peu de mots dans notre promulgation du 30 octobre, sont inébranlables. Les protestations que

nous annonçâmes alors, nous les faisons aujourd'hui; inspirées par l'honneur, gravées dans nos cœurs par le devoir, rien ne pourra jamais les altérer.

Nous n'irons point au-delà, et le soutien des cours, dont les armées formidables cernent la France de toutes parts, n'ajoute rien à nos premiers vœux. Adhérant entièrement à l'esprit de modération dont leurs majestés impériale et prussienne viennent de publier un témoignage solennel, qui honore et immortalise l'usage qu'elles font de leur puissance, nous déclarons de plus en plus, sous leurs auspices, que notre unique but est de redemander aux usurpateurs le monarque et la monarchie, la liberté du chef auguste de l'état et celle de ses peuples, l'ordre public et la force protectrice des droits de chacun, nos lois antiques, nos mœurs, notre religion, l'honneur national, la justice, la paix, la sûreté.

Est-il un Français raisonnable qui ne conspire à ces vues? en est-il un qui ne réclame avec nous la fin du chaos épouvantable où l'on

a plongé toutes les branches de l'administration, le rétablissement des finances dévorées par une affreuse déprédation, la reconstitution du revenu public détruit par l'impéritie, un ordre stable et régulier qui ferme l'abîme où les factieux ont englouti trois milliards de capitaux, la sûreté du gage des créanciers de l'état et la renaissance du crédit, qui peuvent et doivent s'opérer par une sévère réforme dans les dépenses, et par la suppression, que le Roi a toujours eue en vue, des abus qui depuis long-temps s'étaient introduits dans le régime, abus qu'il est facile aujourd'hui d'en séparer, mais que ceux qui ont tout bouleversé, jusqu'aux idées, ont affecté de confondre avec le gouvernement lui-même.

En exprimant ainsi notre vœu, qui n'est autre que celui qu'inspire l'intérêt commun, celui qu'a prononcé la nation entière par ses cahiers, nous avons droit d'espérer que tout ce qui n'est pas séditieux frénétique, tout ce qui n'est pas ennemi de la royauté, ennemi de toute autorité légitime, ennemi du repos

public, ne tardera pas à se réunir à nous, et que la très-grande majorité des habitans du royaume, retenue jusqu'à présent par la peur de la tyrannie populaire, ou par l'inquiétude sur ce qui doit lui succéder, étant aujourd'hui rassurée sur l'une et sur l'autre, se ralliera bientôt à l'étendard royal que nous suivons.

Pleins de cette confiance, et convaincus qu'il ne peut y avoir en France que deux partis, celui du Roi dont nous sommes les chefs pendant sa captivité, et celui des factieux, qui comprend tous les novateurs divers, dont les uns ont entrepris de renverser le trône, les autres de le dégrader, nous exhortons tous ceux qui n'ont pas trempé dans les forfaits des factieux, tous ceux qui, n'ayant été qu'égarés, ne veulent pas être confondus avec les usurpateurs acharnés à détruire ou à dénaturer le gouvernement français, tous ceux qui abhorrent l'atroce doctrine tendante à porter le trouble chez toutes les nations, nous les conjurons de n'avoir avec nous qu'un seul et même esprit, de ne pas disputer sur la manière de régler l'état,

quand il s'agit de combattre ensemble ceux qui veulent le perdre, et de reconnaître que s'il est nécessaire de corriger les abus que le temps amène dans les meilleures institutions, toute innovation dans les bases primordiales d'un gouvernement auquel l'antiquité a mis son sceau respectable, est toujours un danger, et presque toujours un désastre.

Nous ne doutons pas que les évêques, ceux surtout des provinces frontières, ne redoublent de zèle en ce moment pour affermir le courage des pasteurs que la fuite des intrus doit remettre bientôt en possession de leurs fonctions, et pour exciter leurs diocésains à détourner, par une prompte soumission, l'orage qui gronde sur leurs têtes.

Nous adressons aux troupes du roi les invitations les plus pressantes et même les ordres que l'état de captivité où se trouve Sa Majesté, nous autorise de donner en son nom, pour que, conformément à la sommation contenue en l'article 3 de la déclaration de son altesse sérénissime le duc régnant de Brunswick, et sans se croire

liées par un serment illusoire qu'elles n'ont pu prêter valablement au préjudice du premier de leurs engagements, elles se hâtent de revenir à leur ancienne fidélité envers leur légitime souverain ; que , suivant l'exemple de la plupart de leurs officiers, elles se joignent aux troupes que nous, frères du roi, commandons pour Sa Majesté ; qu'elles nous ouvrent tous les passages pour marcher à son secours, et qu'elles lui donnent avec nous des preuves d'un attachement inviolable à son service.

Nous déclarons spécialement au nom du Roi, et comme étant en ce moment les organes nécessaires de sa volonté, que tous commandans des villes, citadelles et forteresses du royaume, seront tenus de nous en ouvrir les portes et d'en remettre les clefs sur la première sommation qui en sera faite par nous ou par l'officier-général porteur de nos ordres à cet effet, comme aussi d'y laisser entrer les troupes qui se présenteraient avec nous pour nous aider à en prendre possession au nom du Roi notre frère ; et si, contre notre attente, aucun

de ces commandans s'y refusait, il serait personnellement responsable des suites, poursuivi pour désobéissance à son roi, et traité comme rebelle. Les habitans des places et forts, ainsi que les troupes y étant en garnison, qui opposeraient de la résistance et désobéiraient aux chefs et commandans qui voudraient les ramener à leur devoir, seraient punis comme traîtres, et n'auraient ni grâce ni pardon à espérer.

La voix des descendans d'Henri IV ne sera pas méconnue par l'armée française ; déjà nous sommes instruits d'une partie de ses dispositions, et nous savons que, rougissant de suivre des chefs de conjurés qu'elle méprise, elle n'attend qu'un moment favorable pour faire éclater sa juste indignation contre les corrupteurs qui la déshonorent. Ce moment approche, et nous sommes fondés à croire qu'aussitôt que les troupes de ligne verront s'avancer vers elles les cohortes de chevaliers français guidées par des Bourbons, et précédées de cet antique oriflamme qui fut toujours pour nos armées le signal de l'honneur, le cri d'un sentiment de

quatorze siècles se fera entendre dans leurs rangs comme dans les nôtres, qu'elles accourront à leurs anciens drapeaux, et qu'à l'aspect de l'immortelle pureté des lis, elles abandonneront avec horreur les couleurs ignominieuses adoptées par le fanatisme.

Puissions-nous terminer ainsi, sans verser le sang de nos concitoyens, une guerre qui n'est dirigée que contre la résistance criminellement opiniâtre ! Puissent les plus séditieux habitans de la capitale être contenus par l'effroi de la vengeance aussi juste que terrible, dont leurs majestés impériale et prussienne ont annoncé qu'elles accableraient cette ville coupable, dans le cas où il serait encore fait la moindre violence, le moindre outrage au Roi, à la Reine et à la famille royale, et s'il n'était pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté ! A Dieu ne plaise qu'une scélératesse impie ose braver ces menaces ! Si telle atrocité..... Tout notre sang frémit et bouillonne à cette pensée. Espérons, espérons plutôt que l'empire des chimères va

finir, que le bandeau tombera de tous les yeux, que la raison reprendra tous ses droits. C'est le premier de nos désirs ; nous demandons au Dieu de justice et de paix que la soumission des factieux nous épargne la nécessité de les combattre ; mais si cette nécessité est inévitable, s'il faut combattre les ennemis de l'autel et du trône, nous invoquerons avec confiance le soutien du Dieu des armées.

Donné au quartier-général, près Trèves, le 8 du mois d'août 1792.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER de France, MONSIEUR, fils de France, frère du Roi ; CHARLES-PHILIPPE de France, comte d'ARTOIS, fils de France, frère du Roi ; LOUIS-ANTOINE d'ARTOIS, duc d'Angoulême, petit-fils de France ; CHARLES-FERDINAND d'ARTOIS, duc de Berry, petit-fils de France ; LOUIS-JOSEPH de BOURBON, prince de Condé ; LOUIS-HENRI-JOSEPH de BOURBON, duc de Bourbon ; LOUIS-ANTOINE-HENRI de BOURBON, duc d'Enghien.

---

**DISCOURS**

PRONONCÉ LE 23 AOUT 1792, PAR MONSIEUR,  
A LA TÊTE DE LA NOBLESSE ARMÉE QU'IL  
COMMANDAIT.

MESSIEURS, c'est demain que nous entrons en France. Ce jour mémorable doit influencer nécessairement sur les opérations qui nous sont confiées, et notre conduite peut fixer le sort de la France. Vous n'ignorez pas les calomnies dont nos ennemis ne cessent de nous accabler, et le soin qu'ils ont de répandre que nous ne rentrons dans notre patrie que pour assouvir nos vengeances particulières. C'est par notre conduite, messieurs, c'est par la cordialité avec laquelle nous recevrons les Français égarés qui viendront se jeter dans nos

bras, que nous prouverons à l'Europe entière que la noblesse française, plus illustre que jamais par ses malheurs et sa constance, sait vaincre ses ennemis et pardonner les erreurs de ses compatriotes. Les pouvoirs qui sont remis entre nos mains nous donneraient le droit d'exiger ce que notre intérêt et notre gloire nous inspirent ; mais nous parlons à des chevaliers français ; et leurs cœurs, enflammés du véritable honneur, n'oublieront jamais les devoirs que ce noble sentiment leur impose.

---

## DÉCLARATION

DU RÉGENT AUX ÉMIGRÉS.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER de France, fils de France, oncle du Roi, Régent du royaume, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

PÉNÉTRÉ d'horreur en apprenant que les plus criminels des hommes viennent de mettre le comble à leurs nombreux attentats par le plus grand des forfaits, nous avons d'abord invoqué le ciel, pour obtenir de son assistance de surmonter les sentimens d'une douleur profonde et les mouvemens de notre indignation, afin de pouvoir nous livrer à l'accomplissement des devoirs qui, dans des circonstances aussi graves, sont les premiers dans l'ordre de ceux que les lois immuables de la monarchie française nous imposent.

Notre très-cher et très-honoré frère et souverain seigneur, le roi Louis XVI du nom, étant mort, le 21 du présent mois de janvier, sous le fer parricide que les féroces usurpateurs de l'autorité souveraine en France ont porté sur son auguste personne ;

Nous déclarons que le Dauphin Louis-Charles, né le 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 1785, est Roi de France et de Navarre, sous le nom de Louis XVII, et que, par le droit de naissance, ainsi que par les dispositions des lois fondamentales du royaume, nous sommes et serons Régent de France durant la minorité du Roi, notre neveu et seigneur.

Investi, en cette qualité, de l'exercice des droits et pouvoirs de la souveraineté et du ministère supérieur de la justice royale, nous prenons la charge, ainsi que nous en sommes tenus, pour l'acquit de nos obligations et devoirs, à l'effet de nous employer ; avec l'aide de Dieu, et l'assistance des bons et loyaux Français de tous les ordres du royaume, et

des puissances reconnues des souverains alliés de la couronne de France :

1° A la libération du Roi Louis XVII, notre neveu; 2° de la Reine, son auguste mère et tutrice; de la princesse Élisabeth, sa tante, notre très-chère sœur, tous détenus dans la plus dure captivité par les chefs des factieux, et simultanément au rétablissement de la monarchie sur les bases inaltérables de sa constitution, à la réformation des abus introduits dans le régime de l'administration publique, au rétablissement de la religion de nos pères, dans la pureté de son culte et de la discipline canonique, et la réintégration de la magistrature pour le maintien de l'ordre public, et la dispensation de la justice, et la réintégration des Français de tous les ordres sous l'exercice des droits légitimes, et dans la jouissance de leurs propriétés envahies et usurpées; au rétablissement de l'autorité, des lois et de la paix, et enfin à l'accomplissement des engagements solennels que nous avons voulu prendre, conjointement avec notre très-cher frère Charles-

Philippe de France, comte d'Artois, auquel se sont unis nos très-chers neveux, petits-fils de France, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, et Charles-Ferdinand, duc de Berry; et nos cousins princes du sang royal, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé; Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon; et Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, par nos délibérations adressées au feu Roi, notre frère, le 11 février 1791, et autres actes émanés de nous, déclarons de nos principes, sentimens et volontés, dans lesquels actes nous persistons et persisterons invariablement.

Auxquelles fins, mandons et ordonnons à tous Français et sujets du Roi d'obéir aux commandemens qu'ils recevront de nous, de par le Roi, et au commandement de notre très-cher frère Charles-Philippe de France, comte d'Artois, que nous avons nommé et substitué lieutenant-général du royaume, lorsque notredit frère et lieutenant-général ordonnera, de par le Roi et le Régent de France. Sera

notre présente déclaration notifiée à qui il appartiendra, et publiée par tous les officiers du Roi, militaires ou de magistrature, à qui nous en donnerons commission et charge, pour que ladite déclaration ait toute la notoriété qu'il sera possible de lui donner en France présentement, et jusqu'à ce qu'elle soit adressée en la forme ordinaire aux cours du royaume, aussitôt qu'elles seront rentrées dans l'exercice de leurs juridictions, pour y être notifiée, publiée, enregistrée et exécutée.

Donné à Hamm, en Westphalie, sous notre seing et notre scel ordinaires, dont nous faisons usage pour les actes de souveraineté, jusqu'à ce que les sceaux du royaume, détruits par les factieux, aient été rétablis, et sous le contre-seing des ministres d'État, les maréchaux de Broglie et de Castries; ce 28 janvier 1793, et du règne du Roi le premier.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

Par le Régent de France.

Le maréchal duc DE BROGLIE.

Le maréchal DE CASTRIES.

---

**DISCOURS**

PRONONCÉ PAR LE ROI A LA SUITE DU SERVICE  
FUNÈBRE QUI FUT CÉLÉBRÉ LE 6 MAI 1796,  
A RIEGEL, A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL  
CHARETTE.

MESSIEURS, nous venons de rendre le dernier des devoirs à celui que vous avez admiré, peut-être même envié jusque sur le champ de bataille de Berstheim ; à celui qui tant de fois a fait entendre en France ce cri qui m'a causé dans vos rangs une satisfaction vive, mais que j'aurais beaucoup mieux aimé répéter encore avec vous. Cette perte est bien grande ; elle me semble cependant moins amère, me trouvant parmi vous, sous les ordres d'un chef aussi digne que celui que nous regrettons de guider la bravoure et l'honneur vers le but que tout bon Français se propose.

---

**AUX FRANÇAIS.**

UNE douleur profonde pénètre notre âme toutes les fois que nous voyons des Français gémir dans les fers pour prix de leur dévouement au salut de la France. Mais suffira-t-il à vos tyrans de s'être procuré de nouvelles victimes? Dans cette conspiration qu'ils leur imputent, dans ces papiers qu'il publient avec tant d'éclat, ne chercheront-ils pas des prétextes pour calomnier nos intentions? N'est-il pas à craindre enfin que, supposant des pièces, ou se permettant de frauduleuses insinuations, ils ne s'efforcent de nous peindre à vos yeux sous des couleurs mensongères?

C'est un devoir pour nous de vous prémunir contre une perfidie que l'expérience du passé nous autorise à prévoir. C'est un besoin pour notre cœur de vous manifester les sentimens

qui le remplissent. Les tyrans s'enveloppent des ombres du mystère ; un père ne craint pas les regards de ses enfans. Ceux de nos sujets fidèles que nous avons chargés de vous éclairer sur vos véritables intérêts, retrouveront dans cet écrit les instructions qu'ils ont reçues. Ceux que la pureté de leur zèle et la sagesse de leurs principes rendront dignes à l'avenir de notre confiance, y liront d'avance les instructions qui leur seront données ; tous les Français enfin qui, partageant notre amour pour la patrie, voudront concourir à la sauver, s'y instruiront des règles qu'ils doivent suivre ; et la France entière, connaissant le but auquel ils tendront de concert, et les moyens qu'ils mettront en œuvre, jugera elle-même du bien qu'elle doit en espérer.

Nous avons dit à nos agens, nous le répéterons sans cesse :

Ramenez notre peuple à la sainte religion de ses pères, et au gouvernement paternel qui fit si long-temps la gloire et le bonheur de la France ; expliquez-lui la constitution de l'état,

qui n'est calomniée que parce qu'elle est méconnue. Instruisez-le à la distinguer du régime qui s'était introduit depuis trop longtemps. Montrez-lui qu'elle est également opposée à l'anarchie et au despotisme, deux fléaux qui nous sont odieux autant qu'à lui-même, mais qui pèsent tour à tour sur la France, depuis qu'elle n'a plus son roi. Consultez des hommes sages et éclairés sur les nouveaux degrés de perfection dont elle peut être susceptible, et faites connaître les formes qu'elle a prescrites pour travailler à son amélioration. Affirmez que nous prendrons les mesures les plus efficaces pour la préserver des injures du temps et des attaques de l'autorité même. Garantissez de nouveau l'oubli des erreurs, des torts, même des crimes. Étouffez dans tous les cœurs jusqu'au moindre désir de vengeance particulière que nous sommes résolus de réprimer sévèrement. Transmettez-nous le vœu public sur les réglemens propres à corriger les abus, dont la réforme sera l'objet constant de notre sollicitude. Donnez tous vos soins à

prévenir le retour de ce régime de sang qui nous a coûté tant de larmes, et dont nos malheureux sujets sont encore menacés ; dirigez les choix qui vont se faire sur des gens de bien, amis de l'ordre et de la paix, mais incapables de trahir la dignité du nom français ; et dont les vertus, les lumières, le courage puissent nous aider à ramener notre peuple au bonheur.

Assurez des récompenses proportionnées à leurs services, aux militaires de tous les grades, aux membres de toutes les administrations qui coopéreront au rétablissement de la religion, des lois et de l'autorité légitime ; mais gardez-vous d'employer, pour les rétablir, les moyens atroces qui ont été mis en usage pour les renverser ; attendez de l'opinion publique un succès qu'elle seule peut rendre solide et durable, ou s'il fallait recourir à la force des armes, ne vous servéz du moins de cette cruelle ressource, qu'à la dernière extrémité, et pour lui donner un appui juste et nécessaire.

Français ! tous les écrits que vous trouverez conformes à ces sentimens , nous nous ferons gloire de les avouer ; si l'on vous en présente où vous ne reconnaissiez pas ces caractères , rejetez-les comme des œuvres de mensonge ; ils ne seraient pas selon notre cœur.

Donné le dix mars de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix-sept , et de notre règne le deuxième.

LOUIS.

## AUX FRANÇAIS.

Le moment est enfin arrivé où la divine Providence semble prête à briser l'instrument de sa colère. L'usurpateur du trône de saint Louis, le devastateur de l'Europe éprouve à son tour des revers. Ne feront-ils qu'aggraver les maux de la France, et n'osera-t-elle renverser un pouvoir odieux que ne protègent plus les prestiges de la victoire? Quelles préventions, ou quelles craintes pourraient aujourd'hui l'empêcher de se jeter dans les bras de son Roi, et de le reconnaître dans le rétablissement de sa légitime autorité, le seul gage de l'union, de la paix et du bonheur que ses promesses ont tant de fois garantis à ses sujets opprimés.

Ne voulant, ne pouvant tenir que de leurs efforts le trône que ses droits et leur amour

peuvent seuls affermir, quels vœux seraient contraires à ceux qu'il ne cesse de former? Quel doute pourrait-on élever sur ses intentions paternelles?

Le Roi a dit, dans ses déclarations précédentes, et il réitère l'assurance que les corps administratifs et judiciaires seront maintenus dans la plénitude de leurs attributions; qu'il conservera leurs places à ceux qui en sont pourvus, et qui lui prêteront serment de fidélité; que les tribunaux, dépositaires des lois, s'interdiront toutes poursuites relatives à ces temps malheureux dont son retour aura pour jamais scellé l'oubli; qu'enfin le code, souillé du nom de Napoléon, mais qui ne renferme en grande partie que les anciennes ordonnances et coutumes du royaume, restera en vigueur, si l'on en excepte les dispositions contraires aux dogmes religieux, assujettis long-temps, ainsi que la liberté du peuple, aux caprices du tyran.

Le sénat, où siègent des hommes que leurs talens distinguent à si justes titres, et que tant

de services peuvent illustrer aux yeux de la France et de la postérité ; ce corps, dont l'utilité et l'importance ne seront bien reconnues qu'après la restauration, peut-il manquer d'apercevoir la destinée glorieuse qui l'appelle à être le premier instrument du grand bienfait qui deviendra la plus solide comme la plus honorable garantie de son existence et de ses prérogatives.

A l'égard des propriétés, le Roi qui a déjà annoncé l'intention d'employer les moyens les plus propres à concilier les droits et les intérêts de tous, voit les nombreuses transactions qui ont eu lieu entre les anciens et les nouveaux propriétaires, rendre ce soin presque superflu. Il s'engage maintenant à interdire aux tribunaux toutes procédures contraires auxdites transactions, à encourager les arrangemens volontaires, et à donner lui-même, ainsi que sa famille, l'exemple de tous les sacrifices qui pourront contribuer au repos de la France, et à l'union sincère des Français.

**Le Roi a garanti à l'armée la conservation des**

grades, emplois, solde et appointemens dont elle jouit à présent ; il promet aussi aux généraux, officiers et soldats qui se signaleront en faveur de sa cause, inséparable des intérêts du peuple français, des récompenses plus réelles, des distinctions plus honorables que celles qu'ils ont pu recevoir d'un usurpateur toujours prêt à méconnaître, ou même à redouter leurs services. Le Roi prend de nouveau l'engagement d'abolir cette conscription funeste qui détruit le bonheur des familles et l'espérance de la patrie.

Telles ont toujours été, telles sont encore les intentions du Roi. Son rétablissement sur le trône de ses ancêtres ne sera, pour la France, que l'heureuse transition des calamités d'une guerre que perpétue la tyrannie aux bienfaits d'une paix solide, dont les puissances étrangères ne peuvent trouver la garantie que dans la parole du souverain légitime.

A Hartwel, comté de Buckingham, le 1<sup>er</sup> janvier 1814.

LOUIS.

---

**AUX FRANÇAIS.**

Les portes de mon royaume viennent enfin de s'ouvrir devant moi , j'accours , j'accours pour ramener mes sujets égarés , pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir , pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet , tourneront à leur salut. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers , et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi.

Revenu sur le sol de la patrie , je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux , je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires.

Les regards ne rencontraient de toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devait faire des fautes : peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où quelquefois même elles égarent.

L'expérience seule pouvait avertir ; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est l'une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma Charte, et je prétends ajouter à cette Charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir. J'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil,

garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes.

On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas que le Roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges : le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la Charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux chambres et fait exécuter des ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

Dans ces derniers temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

Je ne veux exclure de ma présence que ces

hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France, et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables.

Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain ( l'Europe entière le sait ), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille, au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai, au milieu de tant d'acclamations.

Mais le sang de mes enfans a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon, les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux chambres que je me propose d'assembler incessamment.

Français, tels sont les sentimens que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre. Le Roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler.

Donné à Cambrai, le vingt-huitième jour du mois de juin, de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

LOUIS



FIN.

